

FONDATION
GENÈVE
PLACE
FINANCIÈRE

GENEVA
FINANCIAL
CENTER



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

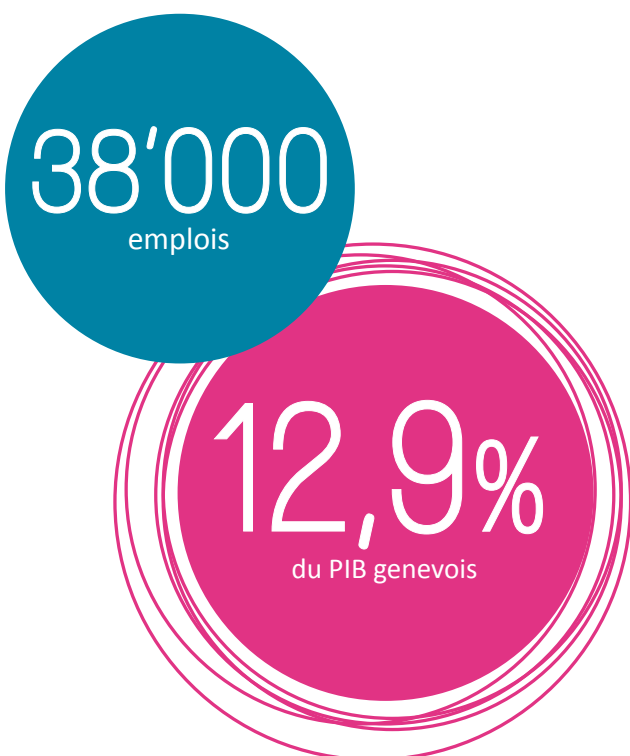


La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faitier de la Place financière. Générant 38'000 emplois et contribuant à hauteur de 12,9 % du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Peu de places financières offrent une telle diversité de talents et un réseau aussi dense d'activités liées à la finance : avocat.e.s internationaux.ales, compagnies d'assurances et d'inspection, sociétés d'audit et de transports maritimes. Cette chaîne d'expertises joue assurément un rôle d'aimant pour de nombreuses multinationales. La Fondation Genève Place Financière s'engage en faveur de ce « cluster » unique au monde et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



Sommaire



1	Message du Président	2
2	Le contexte conjoncturel	5
3	Conditions-cadres	7
	1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine	
	Paquets de sanctions, montant et utilisation des avoirs gelés	
	2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif	8
	Reprise de Credit Suisse par UBS (Plan de mesures du Conseil fédéral; Prise de position de la Fondation Genève Place Financière; Obligation pour les banques d'importance systémique de couvrir leurs participations au moyen de fonds propres de la banque mère; Modification de l'Ordonnance sur les fonds propres et de l'Ordonnance sur les liquidités; Travaux des Chambres fédérales; Motions parlementaires en lien avec la FINMA et la réglementation); La réglementation face à l'évolution technologique (Loi sur les établissements financiers (LEFin): stablecoins et autres cryptomonnaies); Réglementation et finance durable (Directives européennes CSRD et CS3D ainsi que Paquet « Omnibus »); Initiative populaire « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir »; Initiative pour des multinationales responsables); Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Nouvelle Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (Loi sur la transparence des personnes morales, LTPM) et révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA))	
	3. Pour une fiscalité attractive	14
	En Suisse	
	Initiative « pour l'avenir » des Jeunes socialistes; Imposition des retraits en capital des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} piliers; Motion pour une révision partielle de la Loi fédérale sur les droits de timbre	
	4. Relations bilatérales avec l'UE	15
	Bilatérales III et dialogue réglementaire avec l'UE (Aboutissement des négociations et processus parlementaire; Dialogue réglementaire avec Bruxelles; Prise de position de la Fondation Genève Place Financière); Initiative populaire liée aux relations bilatérales avec l'UE (Initiative du chaos « Pas de Suisse à 10 millions ! »)	
	5. Relations spécifiques avec certains Etats	17
	Royaume-Uni: Accord sur la reconnaissance mutuelle dans le domaine des services financiers	
4	Communication & Promotion	19
	Relations avec les médias; Finance durable; Sondage d'opinion 2025 sur les questions bancaires actuelles; Evénements	
5	Formation	27
	Favoriser l'excellence; Choisir un métier	
6	Conseil	33
7	Secrétariat	34
8	Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière	35
9	La place financière genevoise en chiffres	36

1

Message du Président

Le triple A de la place financière genevoise : agilité, adaptabilité et anticipation

L'année 2026 marque les 25 ans de la Fondation Genève Place Financière (FGPF), un jalon important qui témoigne de la continuité de son engagement au service du rayonnement et de la compétitivité de la place financière genevoise. Depuis sa création en 1991, la FGPF n'a cessé d'accompagner les évolutions d'un secteur qui a su faire preuve d'agilité, d'adaptabilité et d'anticipation, trois atouts qui ont permis à Genève de s'affirmer comme un centre financier de premier plan. Dans un environnement en constante mutation, ces qualités se révèlent plus essentielles que jamais afin de préserver la solidité, l'attractivité et la capacité d'innovation de la Place financière.

Après une année 2024 révélatrice de la fragmentation d'un monde que l'on croyait stable depuis la fin de la guerre froide, les transformations géopolitiques se sont accélérées durant les douze derniers mois : poursuite du conflit en Ukraine (cf. p. 5), guerre en Iran et crise régionale au Proche-Orient, affaiblissement des institutions multilatérales n'en sont que quelques exemples. La rivalité entre puissances redéfinit en profondeur les équilibres mondiaux. Aujourd'hui la stabilité a laissé place à la volatilité, sous l'impulsion d'une coopération entre Etats basée sur des « deals » au fort composant économique et financier. Or, la Suisse demeure une économie ouverte, qui ne peut être déconnectée de ses voisins européens et qui n'est pas hermétique aux tensions internationales.

Dans notre branche d'activité, fortement orientée vers l'international, l'instabilité géopolitique impose des défis de taille. A l'automne 2024, l'Association suisse des banquiers (ASB) a publié une étude intitulée « La place financière suisse face aux risques géopolitiques ». Il en ressort que « le rôle de refuge de la Suisse, la clarté de son positionnement en matière de sanctions (cf. p. 7), sa capacité d'adaptation aux risques géopolitiques ainsi que des investissements ciblés dans l'innovation technologique (cf. p. 10) conditionnent la stabilité et la compétitivité de la place financière à long terme ».

Dans ce contexte, la FGPF déploie son action dans trois domaines prioritaires : la réglementation (cf. p. 8), l'accès au marché européen (cf. p. 15) et la formation (cf. p. 27).

De la nécessité d'une neutralité réglementaire...

Auparavant gage de qualité, le perfectionnisme suisse devient un handicap. Si une réglementation crédible du secteur bancaire est nécessaire, elle doit rester sensée et adaptée. Or, la maxime chère à Tocqueville « l'excès normatif finit toujours par nuire à la santé économique d'un pays » s'applique parfaitement à la situation réglementaire que traverse actuellement notre Place financière.

La FGPF porte un intérêt particulier à tous les projets législatifs et réglementaires qui exercent une influence sur les conditions-cadres de notre branche d'activité. Le train de mesures réglementaires, défini par le Conseil fédéral il y a près d'un an, répond à cette définition (cf. p. 8). Malheureusement, il apparaît que la direction prise vise davantage à empiler des couches de réglementations sur un dispositif déjà très dense. Comme des noix sur un bâton, cette approche ne renforce pas l'indispensable équilibre entre stabilité, proportionnalité et compétitivité. Si l'amélioration en liquidités auprès de la BNS constitue une mesure qui fait l'unanimité, l'extension des compétences de la FINMA ne se justifie pas sous l'angle de la stabilité, en particulier en ce qui concerne le prononcé d'amendes et les interventions précoces (cf. p. 8).

Dans tout le processus d'adoption et de mise en place de nouvelles législations et réglementations, le principe de la proportionnalité doit occuper un rôle central. Le succès de la place financière genevoise provient essentiellement de la diversité des acteurs qui l'animent, reposant sur trois piliers, à savoir : la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque commerciale et de détail, et le financement du négoce de matières premières. Sur les 80 banques présentes à Genève, on compte notamment 21 banques commerciales et de gestion et 46 banques en mains étrangères. A cela s'ajoutent plus de 4'600 gestionnaires de fortune et autres intermédiaires financiers. Il n'est dès lors par acceptable que les mesures adoptées s'appliquent à tous, sans distinction de taille, de modèle d'affaires ou de profil de risques.

La Suisse occupe la place enviable de leader dans la gestion de fortune transfrontalière avec une part de marché de 25%, à égalité avec Hong-Kong et juste devant Singapour. Les établissements bancaires helvétiques sont



Denis PITTET
Président

confrontés à une concurrence exacerbée de la part de leurs homologues étrangers. D'ailleurs, l'opinion publique ne s'y trompe pas. Dans le sondage réalisé par l'ASB en février 2026 (cf. p. 22), seules 27% des personnes interrogées estiment que le secteur bancaire suisse est plus compétitif que ses rivaux internationaux alors que ce pourcentage s'élevait à 54% en 2015. Toute forme de « Swiss Finish » est donc à proscrire, à l'heure où l'on assiste à une tendance à la simplification, voire à la déréglementation, par les places concurrentes (cf. p. 11).

...et d'accéder au marché européen !

Il y a exactement 25 ans, le peuple suisse plébiscitait les Bilatérales I par 67,2% de oui. Les bases de la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne (UE) étaient posées. Aujourd'hui cette voie sur mesure connaît une nouvelle étape majeure avec le paraphe par le Conseil fédéral des accords négociés entre Berne et Bruxelles en 2024, plus connus sous le nom de Bilatérales III (cf. p. 15). Dans ce contexte, ces accords contribuent à définir un cadre stable et pérenne dans nos relations avec notre principal partenaire commercial. Avec ses quelque 450 millions de consommateurs et 32 millions d'entreprises, le marché intérieur européen absorbe aujourd'hui 51% des marchandises exportées par la Suisse, tandis que 71% de nos importations de marchandises proviennent de l'UE.

Certains avancent que la voie solitaire serait une meilleure option, mais l'exemple du Brexit montre le contraire. Penser un seul instant que la Suisse pourrait se passer de sa clientèle européenne est une vue de l'esprit dangereuse ! L'accès au marché européen est donc essentiel pour offrir nos services depuis la Suisse. Selon l'enquête conjoncturelle 2025-2026 (cf. p. 5), réalisée annuellement par la FGPF, l'absence d'accès facilité au marché de l'UE est susceptible de modifier de façon significative et structurelle les modèles d'affaires des acteurs financiers genevois.

Si les services financiers ne sont pas inclus dans les Bilatérales III, la question de l'accès au marché est abordée dans le dialogue réglementaire entamé entre Berne et Bruxelles depuis l'été 2024. La ratification des Bilatérales III constitue ainsi une condition sine qua non pour la poursuite

de ce dialogue. Pour faire face à cet enjeu, l'union fait la force. C'est pourquoi les places financières de Genève, Zurich et du Tessin ont créé une coalition pour s'exprimer d'une seule voix en faveur d'une approche fondée sur une licence (« spécifique aux établissements ») (cf. p. 15). Leurs Gouvernements cantonaux respectifs se sont joints à cet effort et se sont adressés de concert au Conseil fédéral pour qu'il prenne mieux en considération les revendications de ces trois places financières, qui contribuent massivement à la prospérité du pays tout entier. Cette démarche a été couronnée de succès et est appelée à s'intensifier.

La compétitivité passe par une formation de pointe

La lutte pour les talents permet d'illustrer l'importance de nos relations avec l'UE. Premièrement, une formation et une recherche de pointe sont indispensables au maintien de notre niveau d'excellence. Or, sans acceptation des Bilatérales III, la participation de la Suisse au programme de recherche « Horizon Europe » sera compromise. Le programme d'échange universitaire « Erasmus+ » pourrait subir le même sort. Deuxièmement, la libre-circulation des personnes permet d'attirer des talents en vue de renforcer le vivier de compétences locales. Un refus des Bilatérales III entraînerait un retour désastreux au système de contingents.

Au-delà de nos relations avec l'UE, la formation constitue une carte maîtresse pour accompagner le développement de la digitalisation et de l'IA (cf. p. 27). Dans ce domaine, le paysage genevois de la formation et de la recherche fait preuve d'un dynamisme réjouissant à tous les niveaux, de l'apprentissage (cf. p. 30) au domaine académique (cf. p. 29) en passant par la formation continue (cf. p. 29).

En conclusion, la place financière genevoise aborde une étape charnière : les autorités et le peuple helvétiques sont à la veille de prendre des décisions cruciales en matière réglementaire et de politique internationale. La Fondation Genève Place Financière poursuivra son action en accompagnant ces enjeux stratégiques et en fédérant les acteurs de la Place afin de consolider durablement le positionnement de Genève comme centre financier de premier plan au service de l'économie et de la population tout entière.



2

Le contexte conjoncturel

Généralisant plus de 38'000 emplois à valeur ajoutée et contribuant à hauteur de 12,9% du PIB et de 23% aux recettes fiscales du canton de Genève, le secteur financier demeure un pilier important de l'économie genevoise. Dans ce contexte, l'enquête conjoncturelle menée par la Fondation Genève Place Financière (FGPF) depuis 2002 auprès des banques, des gestionnaires de fortune et des autres intermédiaires financiers prend toute son importance. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2025-2026, publiés en octobre 2025, démontrent la solidité des acteurs bancaires et financiers face aux enjeux géopolitiques et réglementaires. Dans la continuité de 2024, les baisses successives du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS), ainsi que celles des autres banques centrales, ont entraîné une diminution des revenus d'intérêts. Cette baisse persistante, associée à une densité croissante de la réglementation (cf. p. 8), a pesé sur le rendement et les marges. Cette situation n'a rien de surprenant au vu de l'environnement conjoncturel en Suisse. Selon l'aveu même du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la croissance de l'économie helvétique a été inférieure à sa cadence habituelle en 2025. Dans ses prévisions de septembre 2025, le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles pronostiquait une croissance inférieure à la moyenne de 1,3% pour 2025 et de 1,2% pour 2026. Ce chiffre a été revu à la baisse en mars 2026 et misent sur une croissance de 1,0% en 2026.

Suite à l'évolution des droits de douane américains sur les importations en provenance de Suisse depuis le début du mois d'août, les perspectives sont encore plus incertaines. Le secteur des services, dont fait partie l'industrie financière, n'est pas directement concerné. Toutefois, les impacts sur l'emploi et le PIB helvétiques constituent une source de préoccupation pour la prospérité de la Suisse et de l'économie dans son ensemble.

Si les acteurs bancaires et financiers ont dû naviguer dans des eaux aux courants changeants, parsemés de rapides et de remous imprévisibles, plusieurs indicateurs soulignent

leur bonne santé. L'emploi bancaire et financier fait preuve d'une grande résilience puisque la tendance est à la stabilité. Elle est même favorable pour près de 7% des établissements de plus de 200 emplois qui ont enregistré une hausse de leurs effectifs de plus de 15%. En y regardant de plus près, ce sont les services liés aux nouvelles technologies qui ont le vent en poupe en termes de recrutement.

La gestion de fortune, l'un des trois piliers de la Place genevoise avec la banque commerciale et de détail et le financement du négoce de matières premières, bénéficie aussi d'une dynamique favorable. La dernière étude du Boston Consulting Group confirme le statut de leader de la Suisse dans la gestion de fortune transfrontalière. Avec 2'700 milliards de dollars d'actifs appartenant à des personnes étrangères et gérés en Suisse, notre pays se place aux côtés de Hong Kong (2'700 milliards de dollars) et devance Singapour (1'900 milliards de dollars). Les perspectives concernant la gestion de fortune transfrontalière restent positives malgré les fortes tensions géopolitiques. Selon le Baromètre bancaire de l'Association suisse des banquiers (ASB), la prévision de croissance se situe entre 2,5% et 5% grâce à l'afflux de capitaux vers la Suisse, fidèle à sa réputation de refuge. Celle-ci s'appuie en effet sur la stabilité de son économie, son faible taux d'inflation et son infrastructure financière de pointe.

A fin 2024, la place financière suisse comptait CHF 9'284 milliards d'actifs sous gestion, soit une hausse de 10,6% par rapport à 2023. Cette trajectoire ascendante a persisté en 2025, même si 2024 reste une année record. A Genève, la grande majorité des établissements financiers a constaté une



**La place financière genevoise
reste un pôle de stabilité**

Allnews, 16 octobre 2025

■ Selon le « World Digital Competitiveness Ranking 2025 » publié chaque année par l'IMD, la Suisse prend la tête grâce à un écosystème hautement performant, capable d'attirer les talents

augmentation des actifs sous gestion. Contrairement à l'année précédente, cette évolution ne provient pas des effets de marché positifs, mais est le reflet des apports et des retraits.

Le diagnostic est également encourageant en ce qui concerne les apports nets de fonds. Pour le 1^{er} semestre 2025, près d'un quart des grandes banques a continué d'observer une augmentation supérieure à 10%. Pour les établissements de plus petite taille, la stabilité est de mise. Il convient de rappeler que les années 2023 et 2024 ont été des millésimes exceptionnels à bien des égards pour la gestion de fortune. Or, il n'est pas évident de réitérer ces résultats dans un environnement international chahuté. La place financière genevoise conserve tout son attrait en particulier au Moyen-Orient et en Europe. Tous ces éléments convergent vers la même conclusion : la confiance de la clientèle envers la Place financière reste intacte.

C'est pourquoi il est essentiel d'unir les forces de toutes les parties prenantes afin de renforcer les conditions-cadres du secteur financier helvétique. Industrie d'exportation, ce dernier rivalise avec le monde entier. Globalement, la part des actifs de clients étrangers dans les banques suisses représente 45% du total des actifs sous gestion. Que ce soit pour la gestion de fortune privée ou institutionnelle, l'accès au

marché européen (cf. p. 15) demeure donc une priorité stratégique. Actuellement, cet accès est restreint, ce qui oblige certains établissements financiers à se délocaliser avec deux conséquences majeures : des emplois sont créés hors de Suisse et des recettes fiscales échappent à la Confédération. A la question d'un éventuel transfert d'activité, les résultats de l'enquête conjoncturelle 2025-2026 confirment ceux de l'année dernière. Luxembourg conserve sa cote auprès des plus grandes banques alors que les institutions de moins de 200 emplois et les gestionnaires de fortune lui préfèrent Dubaï. Le dynamisme de la Cité de l'Or s'explique en partie par une réglementation plus flexible dans les Emirats. Bien entendu, les résultats de cette enquête conjoncturelle, publiés en octobre 2025, ne pouvaient pas anticiper l'impact sur les marchés mondiaux et la conjoncture de la guerre en Iran et des fortes tensions au Moyen-Orient.

En tout état, les éléments qui précèdent mettent le doigt sur la nécessité de ne pas prêter l'attractivité de la Place financière que ce soit à travers une surréglementation bancaire (cf. p. 8) ou des vagues d'initiatives dommageables en matière de fiscalité des personnes physiques et des personnes morales (cf. p. 14).

La fiscalité reste justement un enjeu majeur pour les acteurs bancaires et financiers genevois. L'initiative des Jeunes socialistes « pour l'avenir », visant à imposer à 50% les successions et les donations supérieures à CHF 50 millions pour financer la transition climatique, a été massivement rejetée le 30 novembre 2025 par 78,3% des votants (cf. p. 14). Ce résultat constitue un signal fort en termes d'attractivité. Toutefois, les banques, les gestionnaires de fortune et autres intermédiaires financiers appellent à la vigilance.

Une attention accrue est également portée sur le développement et l'utilisation des nouvelles technologies. Afin de réussir l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) (cf. p. 10), les acteurs financiers plébiscitent le renforcement des infrastructures informatiques et la création de produits et de solutions personnalisées pour la clientèle. L'étude « Benchmarking numérique des acteurs suisses et liechtensteinois de la banque privée » menée par la Haute école de gestion de Genève (HEG) en collaboration avec l'observatoire e.foresight, révèle que les établissements les plus digitalisés s'orientent vers un modèle d'interaction hybride, dans lequel plus de 80% des services mesurés sont accessibles via les canaux numériques.



3

Conditions-cadres

1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine

■ Paquets de sanctions, montant et utilisation des avoirs gelés

Le 1^{er} avril 2025, le Conseil fédéral a annoncé que les avoirs gelés en Suisse totalisaient CHF 7,4 milliards, auxquels s'ajoutent 14 biens immobiliers de personnes physiques, d'entreprises ou d'entités visées par les sanctions. La valeur des avoirs gelés était supérieure de CHF 1,6 milliard au montant communiqué en avril 2024. Cette différence tient au fait que des avoirs supplémentaires ont été identifiés puis gelés.

Il faut distinguer les avoirs gelés des réserves et actifs de la Banque centrale de la Fédération de Russie détenus en Suisse, dont la somme totale s'élève à CHF 7,45 milliards. Les transactions liées à la gestion des réserves et des actifs de cette banque sont interdites depuis le 25 mars 2022.

Le débat politique au sujet de l'utilisation des avoirs gelés continue à faire rage dans l'Union européenne (UE) et en Suisse. Dans une résolution votée le 12 mars 2025, le Parlement européen a appelé à utiliser les 210 milliards d'euros d'actifs russes bloqués, en grande majorité chez Euroclear, pour financer le soutien militaire à l'Ukraine. Toutefois, à Bruxelles, des voix s'élèvent pour rappeler que ces avoirs sont protégés par le droit international.

Le 29 octobre 2025, le Conseil fédéral a annoncé la mise en œuvre du 18^{ème} paquet de sanctions de l'UE à compter du 30 octobre 2025. Dans le domaine financier, le Gouvernement suisse a transformé l'interdiction de fournir des services spécialisés de messagerie financière, qui s'appliquait à 23 banques, en une interdiction générale de transaction, et l'a étendue à 22 autres banques russes. En revanche, le Conseil fédéral a décidé de ne pas étendre dans l'immédiat cette interdiction à deux banques régionales chinoises qui sont frappées par une interdiction de transaction dans l'UE.

Quelques jours auparavant, le 23 octobre 2025, le Conseil de l'Europe a adopté son 19^{ème} train de sanctions qui cible des secteurs clés de l'économie russe, notamment l'énergie, la finance ainsi que le complexe militaro-industriel. Il est en particulier prévu une interdiction des importations de gaz naturel liquéfié (GNL) russe dans l'UE, à partir de janvier 2027 pour les contrats à long terme, et dans un délai de six mois pour les contrats à court terme. Le paquet de mesures renforce l'interdiction de réaliser des transactions avec deux grands producteurs russes détenus par l'Etat (Rosneft et Gazpromneft). L'UE a aussi pris des mesures visant d'importants opérateurs de pays tiers qui garantissent des flux de revenus à la Russie.

Le 12 décembre 2025, le Conseil fédéral a repris une partie des sanctions incluses dans ce 19^{ème} paquet, qui concernent notamment 22 personnes physiques et 42 entreprises, ainsi que 116 navires et 5 banques supplémentaires. Le Gouvernement suisse a repoussé l'examen d'autres mesures prévues par ce paquet dans les secteurs des finances, de l'énergie et du commerce.

Le 25 février 2026, le Conseil fédéral a décidé de s'associer aux mesures additionnelles contenues dans le 19^{ème} paquet de sanctions. Ainsi, à compter du 25 avril 2026, l'achat et l'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) russe sont totalement interdits en Suisse. Une période transitoire est prévue jusqu'à fin 2026 pour les contrats de fourniture à long terme préexistants. De plus, toute fourniture de services sur cryptoactifs aux citoyens et entreprises russes est désormais interdite. D'autres mesures concernent le commerce, les participations dans des entreprises et le personnel diplomatique russe.

En parallèle, lors de leur sommet du 23 octobre 2025, les dirigeants européens ont demandé à la Commission d'explorer les moyens de financer l'Ukraine sur les deux années à venir. Sans aller jusqu'à la saisie des avoirs russes gelés, ces derniers pourraient être utilisés pour financer un prêt de 140 milliards d'euros. Cette mesure a suscité des réticences d'Euroclear, dépositaire belge des avoirs russes gelés, de la Belgique et de la Banque centrale européenne (BCE).

Le 19 décembre 2025, réunis en sommet à Bruxelles, les dirigeants européens se sont entendus sur un prêt de 90 milliards d'euros de soutien à l'Ukraine pour 2026 – 2027. Faute d'accord sur l'utilisation des avoirs russes gelés dans ce but, les 27 ont décidé d'accorder à l'Ukraine un prêt à taux zéro, financé par le budget de l'UE. Kiev n'aura en outre à rembourser que si la Russie lui paie des réparations. Toutefois, le 19 mars 2026, la Hongrie a bloqué l'octroi de ce prêt, qui requière l'unanimité des Etats membres. Suite à l'élection de Péter Magyar, Budapest a donné son accord le 21 avril 2026 pour le lancement de la procédure de validation du prêt en question.

Dès le 25 avril 2026, l'achat et l'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) russe sont totalement interdits en Suisse

Conditions-cadres

2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

■ Reprise de Credit Suisse par UBS

Plan de mesures du Conseil fédéral

Le 6 juin 2025, le Conseil fédéral a défini les grandes lignes des révisions de lois et d'ordonnances mises en consultation par étapes à partir de l'automne 2025. Il est notamment prévu ce qui suit :

Mesures devant être appliquées par voie légale

- Couverture des participations étrangères au moyen de fonds propres de la banque mère établie en Suisse.
- Instauration d'un régime de responsabilité : les banques seront tenues d'indiquer dans un document quelles personnes sont responsables de quelles décisions (« Senior Management Regime, SMR »).
- Extension des possibilités d'approvisionnement auprès de la BNS.
- Extension des compétences de la FINMA en matière de surveillance. Celle-ci devrait pouvoir ordonner des mesures plus rapidement et de manière plus efficace (intervention précoce). Elle devrait aussi être habilitée à prononcer des sanctions administratives pécuniaires (amendes) contre les établissements manquant à leurs obligations.
- Augmentation des exigences relatives aux plans de stabilisation et de liquidation.

Mesures devant être appliquées par la voie d'ordonnances

- Modification des exigences en matière de fonds propres et instauration de règles plus strictes pour l'évaluation des actifs dont la valeur est insuffisante durant une crise, tels que les logiciels ou les créances fiscales latentes.
- Précision des dispositions concernant l'échéance et la suspension du versement des intérêts sur les instruments AT1.
- Modification des exigences en matière de liquidités : les banques en difficulté seront tenues de fournir régulièrement des informations complètes et à jour ainsi que des scénarios d'analyse, afin que la FINMA et les autres autorités concernées puissent en tout temps évaluer l'état de leurs liquidités.

Les modifications d'ordonnances pertinentes ont été mises en consultation jusqu'au 29 septembre 2025. Elles pourraient entrer en vigueur au plus tôt en janvier 2027.

Prise de position de la

Fondation Genève Place Financière (FGPF)

La FGPF a pris position dans ce contexte. Elle a mis en avant trois notions prioritaires, à savoir :

- **La stabilité :** la FGPF approuve les mesures visant à améliorer l'approvisionnement en liquidités auprès de la BNS. Elle soutient par conséquent l'introduction du « Public Liquidity Backstop » (PLB) dans le droit ordinaire. Elle estime également que la BNS devrait accepter davantage de sûretés, dont les crédits lombards, en plus des crédits hypothécaires. En revanche, la FGPF estime que l'extension des compétences de la FINMA ne se justifie pas sous l'angle de la stabilité, en particulier en ce qui concerne le prononcé d'amendes et les interventions précoces. La FGPF est fondamentalement opposée à octroyer à la FINMA la possibilité de communiquer sur ses investigations, ouvertures de procédures et mesures d'intervention précoces. Cette publication ne doit pouvoir intervenir qu'à la clôture de la procédure. A défaut, une telle communication précoce serait préjudiciable aux assujettis et contraire à la présomption d'innocence.
- **La proportionnalité :** pour chacune des mesures envisagées, il est indispensable d'évaluer l'opportunité pour les différents types d'établissements en fonction notamment de leur taille, leur modèle d'affaires, leur profil de risque et de la structure de détention de leur capital. Pour chaque mesure également, la Confédération devra procéder à une minutieuse analyse coûts/bénéfices.
- **La compétitivité :** la Confédération et les cantons ne doivent pas infliger aux acteurs de la Place financière des désavantages compétitifs qui les affaibliraient en comparaison internationale. Toute forme de « Swiss Finish » est à proscrire.



Obligation pour les banques d'importance systémique de couvrir leurs participations au moyen de fonds propres de la banque mère

Le 26 septembre 2025, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la modification de la Loi sur les banques et de l'Ordonnance sur les fonds propres. Les changements proposés visent à assujettir les banques d'importance systémique établies en Suisse à l'obligation de couvrir au moyen de fonds propres l'intégralité des participations qu'elles détiennent dans des filiales étrangères. Ces exigences seront relevées progressivement sur une période de 7 ans.

Actuellement, seule UBS serait notablement concernée par la nouvelle réglementation. Cela nécessiterait un relèvement considérable des fonds propres de la banque mère d'UBS. Selon le communiqué du Conseil fédéral, en vertu du principe de causalité, ces fonds propres devraient être financés par les opérations des filiales étrangères et non par la clientèle en Suisse.

La procédure de consultation s'est achevée le 9 janvier 2026. Dans le cadre de leurs prises de position, les principales associations faitières de la place financière suisse ont exprimé un avis défavorable au sujet de ce projet.

UBS a d'ores et déjà fait savoir que cette mesure entraînerait un besoin de fonds propres pouvant aller jusqu'à 23 milliards de dollars, ce qui pose la question de sa compétitivité en comparaison internationale. Elle a qualifié ces exigences d'irréalisables.

Malgré l'opposition exprimée par le secteur bancaire et financier helvétique, le Conseil fédéral a adopté le 22 avril 2026 le Message à l'attention du Parlement, qui intègre l'obligation de couverture en fonds propres décrite ci-dessus. Le Gouvernement prévoit un délai de mise en œuvre de sept ans. La balle est maintenant en main des Chambres fédérales.

Modification de l'Ordonnance sur les fonds propres et de l'Ordonnance sur les liquidités

Dans son communiqué du 22 avril 2026, le Conseil fédéral a indiqué qu'il renonçait à la modification de l'Ordonnance sur les fonds propres prévoyant de soumettre les banques à l'obligation de couvrir intégralement les créances fiscales latentes et les logiciels avec des fonds propres de base durs. Par analogie avec la réglementation européenne, il leur impose toutefois d'appliquer une durée d'amortissement maximale de trois ans aux produits logiciels. Les nouvelles dispositions concernent par ailleurs uniquement les banques d'importance systémique.

En outre, le Gouvernement a décidé pour le moment de ne pas modifier les dispositions relatives aux instruments de capital AT1.

A cela s'ajoute que les nouvelles exigences concernant la mise à disposition d'informations en cas de pénurie de liquidités, que le Conseil fédéral prévoit d'intégrer dans l'Ordonnance sur les liquidités, s'appliqueront uniquement aux banques d'importance systémique.

Les Ordonnances entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027, les modifications n'étant pas soumises à une décision du Parlement.

Les banques disposeront d'un délai transitoire de deux ans pour répondre aux exigences réglementaires en matière de logiciels.

Travaux des Chambres fédérales

Motion Stark

Le 10 mars 2025, le Conseil des Etats a approuvé à une courte majorité la motion Stark (UDC) visant à plafonner les rémunérations du secteur bancaire à un montant de CHF 3 à 5 millions par an.

En août 2025, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a modifié le texte de manière à ce que seules les banques d'importance systémique soient concernées. De même, elle ne demande plus une limitation fixe des rémunérations, mais un système qui ne crée pas de fausses incitations. Concrètement, les rémunérations variables ne doivent pas être autorisées en l'absence d'un succès commercial. Le 8 septembre 2025, le plénum du Conseil national a adopté cette version allégée. Il a été suivi par le Conseil des Etats le 16 décembre 2025.

Motion Birrer-Heimo

Le 18 juin 2021, la Conseillère nationale Prisca Birrer – Heimo (PS) a déposé une motion intitulée « Banques d'importance systémique. Interdire le versement de primes aux étages supérieures de la hiérarchie ».

Ce texte charge le Conseil fédéral de modifier le droit régissant les banques d'importance systémique de manière à interdire le versement de primes à l'organe suprême et aux membres des directions opérationnelles et stratégiques.

(notamment le directeur général, le président du conseil d'administration, mais aussi le gestionnaire du risque).

Malgré la demande de rejet du Conseil fédéral, cette motion a été adoptée par le Conseil national le 2 mai 2023. Le Conseil des Etats l'a toutefois rejetée à une large majorité le 12 mars 2026, de sorte qu'elle est liquidée.

Postulat Rieder

Le 25 septembre 2025, le Conseiller aux Etats Beat Rieder (Le Centre) a déposé une motion afin de charger le Conseil fédéral d'élaborer un modèle visant à créer dans la législation suisse sur les banques l'instrument permettant la nationalisation temporaire (« temporary public ownership »). Cet instrument devrait être assorti, d'une part, de la possibilité, pour les actionnaires de la banque concernée, de faire valoir des prétentions civiles contre les organes de la banque et, d'autre part, d'un mécanisme de sanctions pénales plus sévère prévoyant des infractions pénales qualifiées.

Malgré la demande de rejet du Conseil fédéral, ce texte a été adopté par le Conseil des Etats le 9 mars 2026 et renvoyé au Gouvernement.

Motions parlementaires en lien avec la FINMA et la réglementation

Durant la session de printemps 2026, la Conseillère nationale Céline Amaudruz (UDC) a déposé les six motions suivantes :

- Pas de « naming and shaming » des établissements financiers avant l'entrée en force d'une décision finale.
- Pour une application stricte du principe de proportionnalité par la FINMA.

- Pour une FINMA axée sur la prévention plutôt que sur la répression.
- Mettre fin à la punissabilité de la négligence en matière de communications au MROS.
- Pour un conseil d'administration de la FINMA composé de professionnels disposant d'une expérience avérée des marchés financiers suisses.
- Pour une FINMA qui s'exprime dans la langue nationale des établissements assujettis.

De son côté, le Conseiller national Vincent Maitre (Le Centre) a déposé une motion intitulée :

- La FINMA doit contribuer au renforcement de la compétitivité de la place financière suisse.



■ La réglementation face à l'évolution technologique

Loi sur les établissements financiers (LEFin) : stablecoins et autres cryptomonnaies

Le 22 octobre 2025, le Conseil a lancé une procédure de consultation concernant une modification de la Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin). L'avant-projet vise à accroître l'attrait de la place économique et financière suisse pour les modèles d'affaires innovants axés sur la technologie. Par conséquent, le Conseil fédéral propose d'introduire deux nouvelles catégories d'autorisation :

- Autorisation en tant qu'établissement de moyens de paiement : cette nouvelle catégorie d'autorisation a vocation à se substituer à l'actuelle « autorisation fintech », avec toutefois quelques modifications ponctuelles visant à améliorer son attrait ainsi que la protection des client.e.s.
- Autorisation en tant qu'établissement pour services avec des cryptoactifs : ces établissements fournissent différents services sur cryptomonnaies. Les conditions d'autorisation et d'exercice qui leur seront applicables s'inspirent matériellement de celles prévues pour les maisons de titres. Elles sont toutefois moins étendues.

La procédure de consultation s'est achevée le 6 février 2026.

Dans le domaine des monnaies numériques, la création de valeur doit rester en Suisse. Cela exige une réglementation intelligente, qui favorise l'innovation sans imposer d'obstacles inutiles aux banques

■ Réglementation et finance durable

Directives européennes CSRD et CS3D ainsi que Paquet « Omnibus »

Pour rappel, le 24 avril 2024, le Parlement européen approuvait la nouvelle Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (Corporate Sustainability Due Diligence Directive, CS3D) qui exige des entreprises et de leurs partenaires en amont et en aval de prévenir, de stopper ou d'atténuer leur impact négatif sur les droits humains et l'environnement, y compris aux niveaux de l'approvisionnement, de la production et de la distribution.

La Directive CS3D est destinée à compléter un dispositif déjà composé de la Corporate Sustainability Directive (CSRD) applicable depuis le 1^{er} janvier 2024. Cette dernière vise à améliorer la transparence et la qualité des informations publiées par les grandes entreprises sur la durabilité de leurs activités.

Toutefois, suite à la publication du Rapport Draghi sur la compétitivité européenne, la Commission européenne a présenté le 26 février 2025 des propositions contenues dans le paquet « Omnibus » visant à réviser les Directives précitées, sans pour autant renoncer à ses objectifs de durabilité.

Les principales modifications pour la CSRD sont :

- Réduction de son champ d'application (réduisant ainsi de 80% le nombre d'entreprises concernées).
- Délai supplémentaire de deux ans pour les grandes entreprises pour le reporting.
- Réduction du nombre de données à obtenir.

Pour la CS3D, il est notamment proposé ce qui suit :

- Octroi d'un délai supplémentaire d'une année aux Etats membres pour la transposition dans le droit national.
- Limitation des devoirs de diligence aux fournisseurs directs plutôt qu'à toute la chaîne de valeur.
- Suppression du régime de responsabilité civile au niveau de l'UE au profit de règles nationales.
- Suppression du lien entre le niveau des amendes et le chiffre d'affaires global des sociétés.

Le 13 novembre 2025, le Parlement européen a approuvé la réduction des obligations d'information et des exigences en matière de durabilité pour les entreprises prévue dans le projet « Omnibus ». Il a été suivi par le Conseil le 24 février 2026. La publication au Journal Officiel de l'UE a eu lieu le 26 février 2026, marquant ainsi le délai de 20 jours avant l'entrée en vigueur de la Directive. Après l'entrée en vigueur, les Etats sont tenus de transposer les modifications dans leur droit national. Un délai de 12 mois après l'entrée en vigueur (19 mars 2027) a été fixé pour toutes les modifications relatives au régime de reporting en matière de durabilité.

La mise en application de la CS3D est prévue au 26 juillet 2028.



Le choc de simplification de la réglementation sur la durabilité est porté par la Directive Omnibus, en réponse au diagnostic établi par le Rapport Draghi sur la panne de croissance et le déficit d'innovation de l'UE

Initiative populaire « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir »

Le 27 novembre 2024, une coalition composée notamment du Parti socialiste, des Verts, du Centre, des Verts-libéraux et de diverses ONG a lancé une initiative « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière) ».

Ce texte veut obliger les participants suisses aux marchés financiers à aligner leurs activités commerciales avec des entreprises domiciliées à l'étranger et dont les impacts environnementaux sont importants sur les objectifs en matière de climat et de biodiversité adoptés au niveau international et soutenus par la Suisse (notamment l'Accord de Paris sur le climat). Le texte entend également interdire aux participants suisses aux marchés financiers de fournir des services de financement et d'assurance servant à la mise en valeur ou à la promotion de nouveaux gisements d'énergie fossile ainsi qu'à l'expansion de l'exploitation de gisements existants. Enfin, il est prévu d'instaurer une nouvelle autorité de surveillance dotée de compétences en matière de sanctions.

Le 16 avril 2026, les initiants ont déposé leur texte à la Chancellerie fédérale. Tout en réitérant leur engagement en faveur de la finance durable, l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) ont exprimé leur opposition à cette initiative. Elles ont notamment relevé que les associations faitières ont déjà adopté une autoréglementation crédible. L'initiative repose au contraire sur des interdictions dont l'impact global est faible, tout en instaurant un régime rigide qui s'écarte des approches internationales. Elle constitue en parallèle une atteinte significative à la liberté d'investissement et affaiblit la place financière suisse, avec des effets potentiellement négatifs pour les avoires de prévoyance et les investisseurs. Elle entraîne en outre une distorsion de concurrence, dans la mesure où les prestataires étrangers ne sont pas concernés et pourraient continuer à proposer leurs produits en Suisse sans restriction.

Initiative pour des multinationales responsables

Après son échec dans les urnes en 2020, la Coalition pour des multinationales responsables a lancé une nouvelle initiative populaire le 7 janvier 2025. Elle a récolté plus de 180'000 signatures en l'espace de 14 jours.

Selon ce texte, les entreprises suisses devraient exercer aussi à l'étranger le devoir de diligence nécessaire au respect des droits de l'Homme internationalement reconnus ainsi que les dispositions relatives à la protection de l'environnement. Elles devraient notamment tenir compte des directives européennes CSRD et CS3D. Les entreprises seraient aussi responsables des dommages causés par les entreprises qu'elles contrôlent dans la chaîne de valeur. Le texte vise les sociétés dépassant CHF 450 millions de chiffre d'affaires et 1'000 collaborateurs, les seuils étant plus bas pour le secteur des matières premières. Le texte prévoit également une responsabilité civile pour les entreprises ainsi qu'une autorité de surveillance indépendante.

Le 2 avril 2026, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation au sujet d'un projet de Loi sur la gestion durable des entreprises (LGDE). Ce texte doit servir de contre-projet indirect à l'initiative précitée. Selon le Gouvernement, ce projet reprend des règles établies en matière de sauvegarde des droits de l'homme et de protection de l'environnement, et se fonde sur des normes internationales reconnues, notamment sur les dispositions en vigueur au sein de l'UE (Directive « Omnibus »), déterminantes pour les entreprises suisses en termes de compétitivité.

Ces règles devraient s'appliquer à une trentaine de grandes entreprises, qui seront tenues d'analyser les risques que présente leur activité et de prendre les mesures nécessaires. Les PME ne seraient pas directement concernées par ces nouvelles obligations.

Le Conseil fédéral entend maintenir l'obligation d'établir des rapports sur les questions non financières, à l'avenir appelés rapports de durabilité. Les entreprises suisses continueront d'être tenues à la transparence sur les questions environnementales et sociales, et sur les questions liées aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. Elles devront toujours exposer les mesures prises en la matière. Ces règles ne devraient concerner qu'une centaine de grandes entreprises.

Une autorité nationale de surveillance contrôlera le respect des devoirs de diligence et de transparence dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement. Le Conseil fédéral propose de confier cette tâche à l'Autorité de surveillance en matière de révision.

Le Gouvernement entend également régler expressément la question de la responsabilité des sociétés mères suisses dans la LGDE.

Economiesuisse a d'ores et déjà émis un avis très critique à cet égard, notamment en ce qui concerne les règles liées à la responsabilité. Elle relève à ce sujet que le paquet « Omnibus » (cf. p. 11) a supprimé la responsabilité harmonisée des multinationales au niveau de l'UE. Pour la faitière suisse des entreprises, il est dès lors incompréhensible que le Conseil fédéral veuille aller plus loin que Bruxelles. Economiesuisse dénonce également la bureaucratie qui serait générée par l'application de cette loi.

■ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Nouvelle Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (Loi sur la transparence des personnes morales, LTPM) et révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

Le 26 septembre 2025, après de nombreux rebondissements, les Chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur la transparence des personnes morales (LTPM) ainsi que la révision de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA).

La LTPM instaure notamment un Registre central des ayants droit économiques (ADE) ou Registre de transparence. Ce Registre doit permettre aux autorités compétentes d'accéder rapidement et facilement à des informations fiables sur les ADE d'une entité juridique. Il sera géré par le Département fédéral de justice et police (DFJP). Une autorité de contrôle rattachée au Département fédéral des finances (DFF) sera chargée de vérifier l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations. L'accès au Registre sera réservé aux autorités concernées et aux personnes soumises à la LBA.

La LTPM prévoit des exemptions d'enregistrement dans le Registre pour les entités suivantes :

- Les sociétés cotées sur une bourse suisse ou une bourse étrangère dotée de règles jugées équivalentes.
- Les institutions de prévoyance.
- Les fondations et les associations.

Il convient de préciser que le Registre ne remplace pas les obligations des intermédiaires financiers en vertu de la LBA. En effet, malgré les mécanismes visant à garantir l'exactitude et l'actualité des inscriptions au Registre, les informations contenues dans ce dernier ne bénéficieront pas de la présomption d'exactitude accordée aux Registres publics.

Toutefois, les intermédiaires financiers pourront se fier aux inscriptions au Registre, mais uniquement dans la mesure où leurs contrôles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ne révèlent aucune incohérence ou anomalie. L'application de cette règle suscite certaines interrogations chez les principaux intéressés.

Enfin, la LTPM prévoit des sanctions en cas de violation des obligations précitées.

La révision de la LBA étend le champ d'application de la loi. Ainsi, certaines activités de conseil, par exemple dans le cadre de transactions immobilières ou de la création et de la structuration de personnes morales, seront désormais soumises à la LBA. A cet égard, le texte adopté par les Chambres fédérales est moins ambitieux que le projet mis en consultation par le Conseil fédéral.

Il est prévu que la LTPM et la LBA révisée entrent en vigueur au cours du second semestre 2026, ce qui permettra au GAFI d'en tenir compte lors de la prochaine évaluation mutuelle de la Suisse. Il faut préciser à cet égard que le processus législatif a précisément été lancé par le Conseil fédéral pour répondre aux exigences de la Recommandation 24 du GAFI.



Grâce à l'introduction d'un registre fédéral des ayants droit économiques des entreprises, la LTPM vise à renforcer le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent, conformément aux prescriptions internationales

Conditions-cadres

3. Pour une fiscalité attractive

■ En Suisse

Initiative « pour l'avenir » des Jeunes socialistes

En février 2024, les Jeunes socialistes ont déposé leur Initiative « pour l'avenir ». Ce texte prévoit l'introduction d'un impôt de 50% sur les successions dépassant les CHF 50 millions pour financer la transition écologique de l'économie suisse dans son ensemble. Une disposition transitoire demande un effet rétroactif dès l'acceptation en votation, ce qui crée un sentiment d'insécurité juridique. Dans son rapport du 15 mai 2024, le Conseil fédéral a rejeté cette initiative, sans lui opposer de contre-projet.

Le Conseil fédéral a publié son Message au Parlement fédéral le 13 décembre 2024. Le Gouvernement s'est opposé à l'Initiative, sans lui opposer de contre-projet. Pour le Conseil fédéral, l'Initiative engendrerait une insécurité juridique pour les personnes potentiellement concernées qui sont domiciliées en Suisse et elle dissuaderait les personnes domiciliées à l'étranger de venir s'installer en Suisse. Pour des questions d'ordre juridique, le Conseil fédéral a exclu l'introduction d'un impôt de départ, puisqu'une personne peut choisir de quitter le pays pour d'autres raisons que d'éviter l'imposition.

Le Conseil national a rejeté ce texte à une large majorité lors de la session de printemps 2025. Le Conseil des Etats lui a réservé le même sort en juin 2025. Le 30 novembre 2025, le peuple suisse a balayé cette initiative à 78% des voix. Aucun canton ne l'a soutenue.



Imposition des retraits en capital des 2^{ème} et 3^{ème} piliers

Le 20 septembre 2024, le Conseil fédéral a présenté les mesures qu'il entendait prendre pour réduire les dépenses et augmenter les recettes de la Confédération afin d'alléger les finances fédérales de CHF 3 à 3,5 milliards dès 2027. Dans ce catalogue figure une augmentation de l'impôt sur les retraits en capital des 2^{ème} et 3^{ème} piliers, susceptible de rapporter CHF 220 millions d'impôts supplémentaires à compter de 2028. Cette proposition a suscité une levée de bouclier. La FGPF a adressé une prise de position au Conseil fédéral dans le délai imparti.

Le 17 décembre 2025, le Conseil des Etats a clairement rejeté cette augmentation d'impôt. Il a été suivi par le Conseil national le 5 mars 2026.

Le dossier n'est cependant pas clos. En effet, le 20 octobre 2025, le Conseiller d'Etat Damien Müller (PLR) a déposé un postulat afin de limiter les rachats dans le 2^{ème} pilier. Ce postulat a malheureusement été adopté par le Conseil des Etats le 12 mars 2026. Il sera maintenant traité par le Conseil national.

Motion pour une révision partielle de la Loi fédérale sur les droits de timbre

Le 19 décembre 2025, le Conseiller aux Etats Beat Rieder (Le Centre) a déposé une motion invitant le Conseil fédéral à présenter une révision partielle de la Loi fédérale sur les droits de timbre afin de prévoir une imposition complète des transactions portant sur des instruments financiers dérivés et des produits structurés (futures, options, forwards, swaps, etc.) au moyen d'une taxe de négociation. Une telle taxe devrait également être prévue pour les cryptomonnaies. En ce qui concerne le taux d'imposition, le Conseil fédéral devrait s'inspirer de la taxe sur les négociations applicables aux actions et aux obligations.

Le Parlementaire évoque une prétendue lacune en ce qui concerne l'imposition de ces instruments financiers. Cet argument n'est pas recevable, car la Loi impose déjà de manière exhaustive les produits financiers dans la mesure prévue par la Constitution fédérale. Une telle imposition conduirait au contraire à une double taxation, puisque les titres sous-jacents (actions obligations, etc.) font déjà l'objet d'un droit de timbre de négociation. Par ailleurs, aucune autre place financière n'impose les produits dérivés et structurés par le biais d'une taxe sur les transactions financières.

Conditions-cadres

4. Relations bilatérales avec l'UE

■ Bilatérales III et dialogue réglementaire avec l'UE

Aboutissement des négociations et processus parlementaire

Le 20 décembre 2024, la Suisse et l'UE ont annoncé l'aboutissement des négociations relatives aux Bilatérales III. Seuls 7 Accords sont concernés, sur les 140 conclus avec l'UE. Les éléments ci-dessous méritent d'être mis en exergue.

La Suisse pourra prendre une décision autonome portant sur la reprise de chaque développement du droit de l'UE relatives aux sept Accords en question. Elle pourra donc exprimer un refus, par le biais du Parlement ou du peuple. Dans un tel cas, l'UE et la Suisse pourront prendre des mesures de compensations proportionnées dans l'Accord concerné ou dans un autre Accord relatif au marché intérieur. Un Tribunal arbitral pourra être saisi pour vérifier la proportionnalité de ces mesures de compensation.

Des exceptions substantielles ont été obtenues dans le domaine de la protection des salaires. Il s'agit notamment du maintien, d'une part, des mesures d'accompagnement pour lutter contre la concurrence déloyale et le dumping salarial et, d'autre part, du contrôle du respect des conditions de salaire et de travail par les commissions paritaires et les cantons. La Suisse a en outre négocié une clause de sauvegarde pour réagir aux éventuels effets indésirables de la libre circulation des personnes.

Pour concrétiser ces différents éléments, les partenaires sociaux et les cantons se sont entendus sur treize mesures nationales pour la protection des salaires. Le 21 mars 2025, le Conseil fédéral a adopté ces mesures en y ajoutant une meilleure protection contre les licenciements abusifs des représentant.e.s du personnel.

Le 13 juin 2025, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur les Bilatérales III qui s'est étendue jusqu'à fin octobre 2025. Le 30 avril 2025, le Gouvernement a d'ores et déjà indiqué qu'il entendait soumettre ces Accords au référendum facultatif et non pas au référendum obligatoire, qui impliquerait la double majorité du peuple et des cantons. Il reviendra aux Chambres fédérales de trancher cette question.

Le 24 février 2026, les Etats membres de l'UE ont donné leur feu vert à la signature des Bilatérales III avec la Suisse, démarche qui a été entreprise par les deux parties le 2 mars. Dans la foulée, le 13 mars 2026, le Conseil fédéral a adopté le Message sur le paquet d'accords à l'intention du Parlement.

La Suisse a obtenu de demeurer responsable de la mise en œuvre des accords sur son territoire, ce qui constitue une différence majeure entre les Bilatérales III et l'adhésion à l'UE

Dialogue réglementaire avec Bruxelles

L'accès au marché européen constitue une priorité pour la Place financière. Dans ce but, au sein de l'Association suisse des banquiers (ASB), les banques ont élaboré une approche fondée sur une licence (ou « spécifique aux établissements »). En substance, il est proposé que les établissements intéressés s'enregistrent auprès d'une autorité européenne centrale (par exemple, l'EBA ou l'ESMA) afin d'obtenir un passeport leur permettant de fournir activement des services bancaires et d'investissement sur l'ensemble du territoire de l'UE. En s'enregistrant, les banques suisses s'engageraient à se conformer au droit européen en vigueur lorsqu'elles fournissent des services à des client.e.s domicilié.e.s dans l'UE.

Malheureusement, les services bancaires transfrontaliers n'ont pas été inclus dans le paquet des Bilatérales III. En revanche, grâce notamment à une action concertée des places financières de Genève, Zurich et du Tessin avec leur Gouvernement respectif, l'approche dite « spécifique aux établissements » a été incluse dans le dialogue réglementaire qui a été repris entre Berne et Bruxelles en juillet 2024. A cette occasion, la Commission a accepté que les discussions se poursuivent au niveau technique à ce sujet. La deuxième réunion à ce propos s'est tenue en juin 2025.

Prise de position de la Fondation Genève Place Financière

La FGPF a pris position dans le cadre de la procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral en juin 2025 au sujet des Bilatérales III. Elle a mis en avant les éléments suivants :

- **Stabilité :** en cette période géopolitiquement agitée, la Place financière a plus que jamais besoin de stabilité et de prévisibilité. Les Bilatérales III constituent un outil adéquat pour définir le cadre des relations de la Suisse avec son principal partenaire commercial. Le statu quo n'est pas une option car il conduira à une inéluctable érosion des Accords bilatéraux.
- **Accès au marché européen :** l'adoption des Bilatérales III est une condition sine qua non pour l'avancement des discussions avec Bruxelles sur l'amélioration de l'accès au marché européen pour les intermédiaires financiers helvétiques, selon l'approche dite « spécifique aux établissements » (cf. p. 15).
- **Attractivité pour les talents :** des collaboratrices et des collaborateurs bien formés sont la clé du succès de la place financière suisse (cf. p. 27). Mais ce niveau d'excellence ne peut être atteint sans des formations et une recherche adéquates. Or, si les Bilatérales III venaient à être rejetées, la participation de la Suisse au programme de recherche et de développement « Horizon Europe » serait alors compromise. De même, le programme d'échange universitaire « Erasmus+ » pourrait tomber. Enfin, en cas d'échec des Bilatérales III, l'abolition probable de la libre circulation des personnes et le retour des contingents qui en résulterait seraient un désastre pour une place financière genevoise fondamentalement internationale.



Les accords négociés entre la Suisse et l'UE assurent la stabilité de nos relations avec notre plus grand partenaire commercial. Ils constituent un prérequis à l'accès au marché européen et ouvrent la voie à la recherche et à l'innovation

■ Initiative populaire liée aux relations bilatérales avec l'UE

Initiative du chaos « Pas de Suisse à 10 millions ! »

En 2023, l'UDC a lancé une initiative intitulée « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) ». En réalité, ce texte exige la résiliation de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE si la population suisse dépasse les 10 millions d'habitant.e.s avant 2050. L'initiative a abouti en mai 2024. Le 21 mars 2025, le Conseil fédéral a publié son Message. Il a décidé de rejeter cette initiative et de la soumettre au peuple sans lui opposer de contre-projet direct ou indirect.

Aux yeux du Gouvernement, ce texte menace la prospérité, le développement économique et la sécurité de la Suisse. Il représente aussi un risque pour la voie bilatérale avec l'UE. Le Conseil fédéral reconnaît cependant que l'immigration et la croissance démographique posent un certain nombre de défis. Il a donc arrêté des mesures d'accompagnement dans les domaines où une intervention est encore nécessaire, notamment concernant l'immigration dans le marché du travail, le logement et l'asile.

Le 25 septembre 2025, le Conseil national a recommandé le rejet de cette initiative à une large majorité. Le 15 décembre, le Conseil des Etats lui a emboîté le pas. La votation populaire a été fixée au 14 juin 2026.



Conditions-cadres

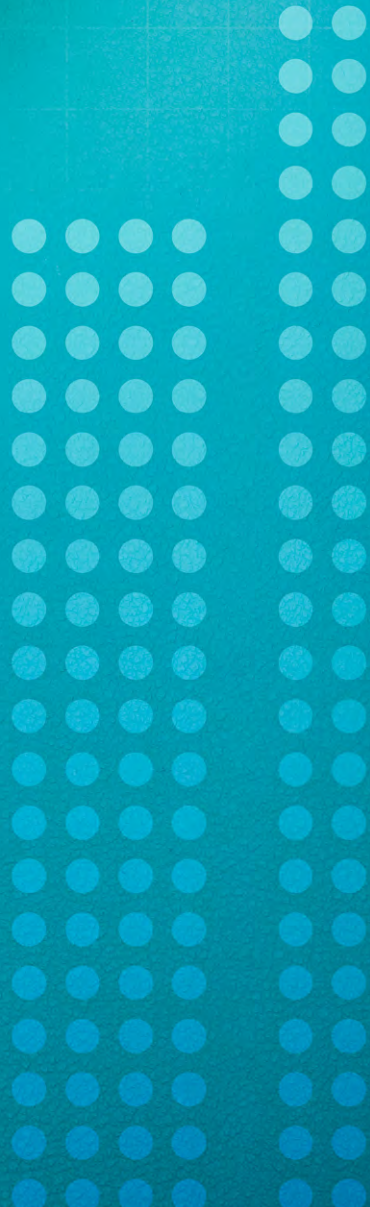
5. Relations spécifiques avec certains Etats

■ Royaume-Uni : Accord sur la reconnaissance mutuelle dans le domaine des services financiers

Le 21 décembre 2023, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé un Accord de reconnaissance mutuelle dans le domaine des services financiers intitulé « the Berne Financial Services Agreement » (BFSA). Cet Accord porte sur la reconnaissance mutuelle du cadre de la réglementation et de la surveillance dans le domaine des banques, des services d'investissement, des assurances, et la gestion de fortune et des infrastructures des marchés financiers. Il en ressort notamment que la libéralisation de l'accès au marché est compensée par une coopération renforcée dans le domaine de la surveillance. En ce qui concerne plus spécifiquement la gestion de fortune, les prestataires suisses pourront fournir directement des prestations transfrontalières aux clientes et aux clients privés britanniques dont la fortune dépasse 2 millions de livres sterling. Les conseiller.ère.s anglais.e.s ne devront plus s'inscrire en Suisse, mais devront respecter la LSFIn.

Le Conseil des Etats a approuvé cet Accord à l'unanimité lors de la session d'hiver 2024, comme le Conseil national durant la session de printemps 2025, en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Le 3 novembre 2025, la FINMA a publié un Guide pratique visant à faciliter la mise en œuvre du traité. Il précise les démarches à suivre pour les prestataires souhaitant fournir des services d'assurance ou d'investissement : conditions d'éligibilité, inscription au registre de la FINMA ou de la FCA, obligations de transparence, processus de notification et de reporting annuel.





4

Communication & promotion

■ Relations avec les médias

La traditionnelle conférence de presse de la Fondation Genève Place Financière (FGPF), qui s'est déroulée le 16 octobre 2025, a été l'occasion de dialoguer avec les représentant.e.s des médias suisses et étrangers. Denis Pittet (Président), Edouard Cuendet (Directeur) et Mara De Monte (Directrice exécutive du Centre en philanthropie de l'Université de Genève) ont présenté les enjeux actuels de la place financière genevoise.

Quatre thèmes ont particulièrement attiré l'attention des journalistes présents : les résultats de l'enquête conjoncturelle 2025-2026 (cf. p. 5) ; l'impact réglementaire de la crise de Credit Suisse (cf. p. 8) ; l'accès au marché européen (cf. p. 15) ; et le positionnement de Genève en

tant que hub mondial de la philanthropie. Selon AWP, « Les résultats ont globalement progressé au premier semestre » et « les acteurs interrogés posent un œil serein sur la suite des affaires en temps d'incertitudes mondiales », avec en particulier un « nombre d'emplois stable sur les six premiers mois de l'année ». L'« Agefi » partage ce constat et précise que « Genève s'appuie sur la gestion de fortune

**La place financière suisse
reste un pôle de stabilité**

L'Agefi, 17 octobre 2025

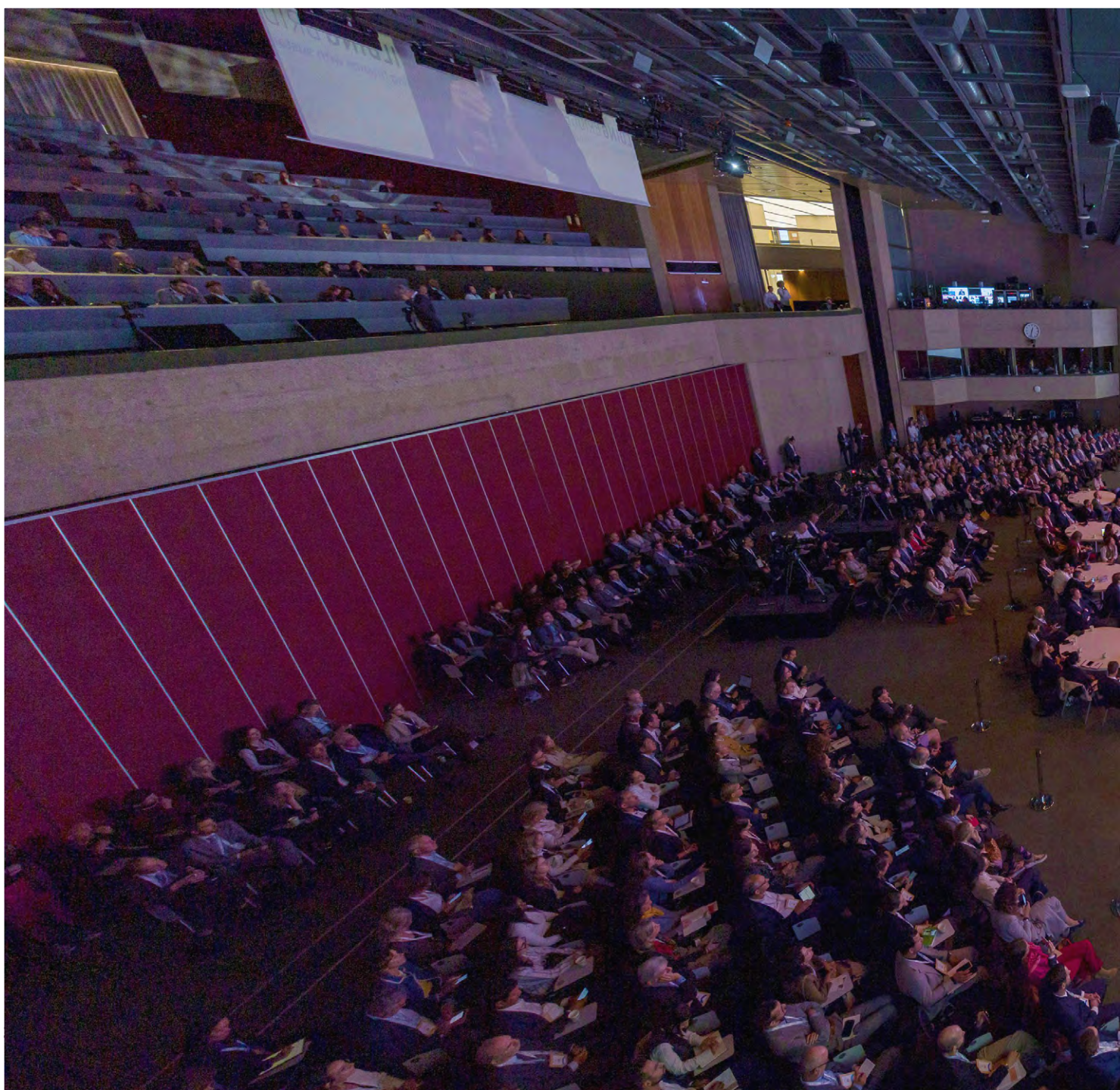


pour maintenir sa dynamique ». De son côté, « Le Temps » revient plus largement sur les aspects réglementaires et met en garde contre « la tentation de renforcer les règles encadrant la finance suisse, qui serait désavantagée face à des concurrents ». Le même journal a également souligné l'importance pour les acteurs financiers helvétiques de pouvoir accéder au marché de l'Union européenne (UE), en relevant que « l'acceptation des Bilatérales III constitue un prérequis » (cf. p. 15).

Afin de permettre au secteur financier de jouer son rôle de moteur économique, trois principes fondamentaux ont servi de fil rouge aux intervenants : la stabilité, la proportionnalité et la compétitivité. En matière de stabilité, suite à la crise de Credit Suisse, l'amélioration de l'approvisionnement en liquidités auprès de la BNS est indispensable. De même, au niveau international, les accords négociés avec l'UE, appelés « Bilatérales III », contribuent à définir un cadre stable dans les relations de la Suisse avec son principal partenaire commercial.

Les principes de proportionnalité et de compétitivité doivent également occuper une place centrale. La force de la Place financière repose sur la diversité de tailles, de modèles d'affaires et de profils de risques des acteurs bancaires qui la composent. En matière de réglementation, la maxime « one size fits all » ne saurait en aucun cas s'appliquer. Alors que d'autres Etats empruntent la voie de la déréglementation, la réglementation en Suisse doit être fondée sur une analyse coûts/bénéfices rigoureuse à même de garantir la stabilité financière sans nuire à sa compétitivité.

Ces entretiens avec la presse ont aussi été l'opportunité de se pencher sur le secteur de la philanthropie à Genève, un contributeur essentiel à la prospérité du canton et à son rayonnement à l'étranger. Ce secteur doit évoluer dans un contexte de pressions budgétaires sur la Genève internationale. Par ailleurs, la Place financière et le monde académique jouent un rôle important afin de professionnaliser et pérenniser le domaine de la philanthropie qui emploie plus de 25'000 personnes.



■ Finance durable

Alors que les alliances dans les secteurs bancaire et de l'asset management avaient le vent en poupe en 2024, l'année 2025 est venue rebattre les cartes. En octobre 2025, la « Net-Zero Banking Alliance » (NZBA), initiative onusienne visant la neutralité carbone pour le secteur bancaire, a annoncé l'arrêt de ses activités après cinq ans d'existence. Plus tôt la même année, l'initiative « Net-Zero Asset Management » (NZAM) avait suspendu ses travaux, avant de les reprendre en février 2026 avec des règles assouplies ne prévoyant pas d'obligation explicite pour les membres d'aligner leurs portefeuilles d'investissement sur la neutralité carbone d'ici 2050 ni de fixer un objectif pour 2030. Ce désengagement touche aussi les régulateurs, à l'instar de la Réserve fédérale (FED), qui s'est retirée de l'initiative Network for Greening the Financial System (NGFS) en janvier 2025.

Ces retraits ne remettent toutefois pas en cause l'engagement des acteurs financiers helvétiques en faveur de

la durabilité. En effet, de nombreuses institutions financières se sont fixées des priorités climatiques ambitieuses et les poursuivent dans leurs principaux domaines d'activité, en rendant compte des progrès accomplis dans leurs rapports de durabilité. Elles ne se focalisent plus seulement sur la décarbonation, mais aussi sur l'investissement de transition et les solutions climatiques.

L'initiative « La finance durable, une opportunité pour la gestion de fortune » lancée en 2021 par le secteur suisse de

■ ■ **La durabilité mène à la résilience.
La résilience mène à la sécurité.
Et la sécurité mène à la prospérité**

Martin Pfister, Conseiller fédéral



la gestion de fortune illustre cette ambition. En décembre 2025, l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) et l'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) ont rappelé que la durabilité demeure une pierre angulaire des activités de leurs membres dans un « Conviction Statement ». Quatre piliers interdépendants ont été identifiés afin de créer des avancées dans les aspects les plus importants de leurs activités. Il s'agit premièrement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. A cela s'ajoute le développement d'une offre et de conseils avant-gardistes adaptés aux besoins de la clientèle. La formation des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que l'amélioration des pratiques de reporting pour davantage de transparence viennent compléter ce tableau.

L'Association suisse des banquiers (ASB) a souhaité évaluer plus précisément comment les banques suisses mettent en œuvre les directives ESG dans la gestion de fortune. A cet effet, l'ASB a mandaté la Haute école de Lucerne, dont l'étude, diffusée en mars 2026, aboutit à une conclusion sans ambiguïté : dans le domaine de la gestion de fortune, les banques suisses appliquent largement les directives ESG, qui sont solidement intégrées dans leurs processus, leurs prestations de conseil et leurs offres. Pour autant, les petites banques, en particulier, perçoivent ces exigences comme complexes et donc contraignantes. Il apparaît en outre que la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle, la classification des clientes et des clients ainsi que le reporting sur la durabilité restent des tâches ardues.

La mobilisation des associations faitières a aussi permis de mettre en lumière de nouvelles thématiques. En décembre 2022, 196 États, dont la Suisse, ont signé le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) et se sont engagés à enrayer le déclin de la nature et la perte de biodiversité. Pour que la Suisse puisse atteindre ses objectifs nationaux en matière de biodiversité dans le cadre du présent accord, des investissements appropriés sont nécessaires. Cependant, contrairement à l'action climatique, les besoins de financement en la matière n'ont jamais été mesurés. Pour combler cette lacune, l'ASB a commandé au

Boston Consulting Group (BCG) une étude visant à quantifier les besoins de financement pour atteindre les objectifs de la Suisse liés à la nature. En plus de données chiffrées, cette enquête, publiée en juin 2025, fournit des informations sur le rôle des banques dans la gestion des impacts nationaux et mondiaux sur la nature en Suisse et identifie les mécanismes d'augmentation du financement de la nature. Elle établit pour la première fois une base de données quantitatives qui permettra la coopération avec les décideurs politiques, les institutions financières et d'autres groupes d'intérêt.

En mai 2025, l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) a publié des recommandations « Sustainability Investment Compliance ». Ce document contient des recommandations non contraignantes sur la conformité en matière d'investissement durable et a pour vocation de servir de guide pour soutenir la mise en œuvre interne de pratiques de conformité relatives à la durabilité.

C'est dans ce contexte que s'est tenue la 6^{ème} édition de « Building Bridges » du 30 septembre au 2 octobre 2025 à Genève. Cet événement d'envergure a réuni près de 2'000 personnes en présentiel, dont des représentant.e.s de la Genève internationale, les autorités fédérales et cantonales, de nombreux acteurs de l'écosystème suisse et genevois ainsi que le secteur financier qui, à lui seul, a représenté 30% des participant.e.s. Le « Building Bridges Summit » a clairement indiqué la direction à suivre : restaurer la confiance dans l'investissement durable. Les intervenant.e.s en finance, en politique et en durabilité qui se sont succédé.e.s ont exprimé la nécessité de trouver un écho au-delà d'une communauté restreinte d'experts. Concrètement, les tensions géopolitiques croissantes soulèvent de nouveaux défis et incitent la finance durable à passer de la moralité à la matérialité, c'est-à-dire en mettant davantage l'accent sur les rendements et la résilience des portefeuilles. On retiendra également le plaidoyer du Conseiller fédéral Martin Pfister, Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, au sujet du rôle central de la sécurité pour créer un avenir durable.

■ Sondage d'opinion 2025 sur les questions bancaires actuelles

L'Association suisse des banquiers (ASB) a publié son sondage bisannuel sur les banques en Suisse en février 2026. Cette enquête, réalisée par l'institut de recherche gfs.bern fin 2025, constitue une analyse unique de l'opinion publique sur le secteur bancaire. Face au flot d'informations liées au contexte géopolitique, l'opinion publique confirme son intérêt croissant pour les questions économiques. Une large majorité perçoit les banques comme un pilier de l'économie globale. Leur fiabilité et leur soutien aux PME en matière de financement sont particulièrement appréciés, de même que leur contribution en tant qu'employeurs.

Toutefois, après avoir culminé à 75% en 2021, les opinions positives sur les banques suisses s'établissent à 53% en 2025, ce qui ramène la confiance au niveau d'avant la crise financière de 2008. A y regarder de plus près, l'érosion est encore plus importante pour certaines catégories

socio-démographiques. Si la réputation du secteur bancaire reste bonne en Suisse alémanique et en Suisse italienne, elle apparaît plus fragile en Suisse romande où le taux de satisfaction dépasse à peine les 40%.

L'image des banques est donc ambivalente. D'une part, les personnes interrogées sont très majoritairement d'accord pour dire que la place financière suisse est appréciée pour sa fiabilité (90%), pour son rôle en tant qu'employeur (89%), pour sa bonne réputation internationale (87%) et son soutien aux PME (82%). D'autre part, la perception selon laquelle les banques privilégient trop leur propre profit par rapport à leur responsabilité sociale est en augmentation (75%). Il apparaît également que la population doute de plus en plus de l'engagement des banques en matière de durabilité (cf. p. 21). Si 68% considèrent que l'orientation vers la durabilité crée des avantages compétitifs, seuls 35%

sont convaincus que les banques s'engagent en faveur de l'environnement et du climat. Cette évolution ne constitue pas un signe de rupture, mais le reflet d'une approche de plus en plus critique.

La situation est similaire en ce qui concerne la compétitivité de la place financière suisse en comparaison internationale. En effet, 91% de la population considère qu'une place financière helvétique compétitive est importante pour l'économie nationale. Cependant, la perception de son positionnement actuel s'est nettement dégradée. En 2015, 54% des personnes interrogées jugeaient que le secteur bancaire suisse était plus compétitif que ses concurrents internationaux. Dix ans plus tard, elles ne sont plus que 27% à le penser.

Dans ce contexte, il convient de différencier l'opinion sur le secteur bancaire en général et sur sa propre banque. En effet, 83% des Suissesses et des Suisses possèdent une opinion favorable de la banque avec laquelle ils sont en relation et soulignent en particulier sa solidité et sa fiabilité, sa capacité à sécuriser les données et les avoirs ainsi qu'à proposer des services numériques de qualité. D'ailleurs, ils sont 75% à considérer que leur banque est dynamique et innovante.

Sur la question de la numérisation (cf. p. 10), une large majorité estime que la digitalisation demeure une



opportunité. Quelques inquiétudes émergent quant aux risques de sécurité et aux suppressions d'emplois. Les interrogations sont particulièrement nombreuses sur le risque de perte de contact personnel entre les banques et leur clientèle. Afin de préserver la confiance, il apparaît essentiel de développer des compétences (cf. p. 27) et de fixer des normes de sécurité exigeantes.

Unlocking opportunities in nature finance

A l'occasion des « Building Bridges Action Days », la Fondation Genève Place Financière (FGPF), l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) ont organisé un atelier interactif le 30 septembre 2025 avec la collaboration du World Bank Group afin d'appréhender les besoins de financement en faveur de la nature. Reconnue depuis de nombreuses années pour son engagement en faveur de la gestion de la nature, la Suisse est un pays pionnier dans ce domaine. La finance liée à la nature peut être abordée sous de nombreux angles – de l'engagement des actionnaires et des opportunités de financement au niveau local (en Suisse) aux opportunités d'investissement à l'échelle mondiale, en passant par la réduction des risques et la compréhension de la chaîne de valeur des investisseurs. Ce workshop s'est appuyé sur l'étude de l'ASB intitulée « Nature Finance: Financing options for Switzerland's nature transition » et ainsi que sur l'étude de cas du World Bank Group concernant la Côte d'Ivoire. Ces travaux ont servi de base de discussion et ont contribué à un échange de points de vue entre les différentes parties prenantes.



Assises de la Place financière 2025

Pour leur 12^{ème} édition, les Assises de la Place financière, conjointement organisées par la Fondation Genève Place Financière (FGPF) et l'Association suisse des banquiers (ASB), ont fusionné la philanthropie et le sport le 1^{er} avril 2025 à l'Event Center de La Praille avec pour fil rouge « Genève gagne et gagne en équipe ».

Sur le plan philanthropique, Genève occupe la 3^{ème} place en Suisse avec près de 1'400 fondations et connaît le taux de croissance le plus élevé des cantons suisses depuis cinq

ans. Le canton a inscrit la philanthropie dans sa Stratégie économique 2035, soulignant son importance pour la prospérité économique et la qualité de vie des Genevoises et des Genevois. Cette vitalité repose sur la diversité des missions portées par ces fondations, actives notamment dans les domaines de l'éducation, de la recherche médicale et scientifique, du sport, de l'action sociale, de la culture, de l'environnement ou encore de l'aide au développement.

Sur le plan sportif, Servette FC est le 3^{ème} club le plus titré de Suisse avec 17 championnats remportés dans son histoire.

En ouverture, Denis Pittet, Président de la FGPF, a présenté les enjeux stratégiques auxquels sont confrontés les acteurs de la place financière genevoise. Les 600 participant.e.s ont ensuite été invité.e.s à découvrir les coulisses de la philanthropie à travers une allocution de Me Costin van Berchem, Président de la Fondation Hans Wilsdorf. Le débat qui a suivi, animé par Alexis Favre, journaliste à la RTS, a réuni Me Delphine Bottge, avocate et Academic Fellow au Centre en philanthropie de l'UNIGE, Mara De Monte, Directrice exécutive du Centre en philanthropie de l'UNIGE, et Didier Fischer, Président de la Fondation 1890. La soirée s'est conclue par un match opposant le Servette FC et BSC Young Boys, offrant aux participant.e.s un moment de convivialité propice aux échanges informels et au renforcement des liens au sein de la place financière genevoise.



GILW 2025

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) a participé en qualité de partenaire à la première édition du Forum « Geneva International Legal Week » (GILW25), qui s'est déroulée à Genève du 10 au 12 mars 2025. Cet événement international de premier plan avait pour objectif de débattre des évolutions juridiques majeures, des tendances réglementaires et du rôle de Genève comme centre financier et juridique mondial, en réunissant les professionnel.le.s du droit international, de la résolution des litiges et des transactions commerciales.

Lors du mot de clôture de la première journée, Denis Pittet, Président de la FGPF, a souligné le rôle essentiel de la stabilité politique, réglementaire et judiciaire dans le maintien de la compétitivité et de la réputation de Genève à l'échelle mondiale.



Asset Allocation Insights

Organisée conjointement par Allnews et Voxfinance, avec le soutien de la Fondation Genève Place Financière (FGPF), de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et de HUB+ (Independent Finance Network), la conférence « Asset Allocation Insights » a réuni les principaux acteurs de la gestion d'actifs à Genève le 25 septembre 2025. Les discussions passionnantes qui ont jalonné cette journée ont permis d'analyser les facteurs déterminants qui transforment le secteur, allant des nouveaux axes de l'allocation d'actifs aux implications stratégiques de Bâle III pour la place financière genevoise. Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, a pris part au panel intitulé « Bilatérales III : blessing or burden for the Geneva Financial Centre » (cf. p. 15). Les échanges ont été modérés par Emmanuel Garessus, journaliste auprès d'Allnews.ch.





5

Formation

■ Favoriser l'excellence

Contribuant à hauteur de 12,9% du PIB cantonal et générant plus de 38'000 emplois, la Place financière demeure un moteur de l'économie genevoise. Son attractivité et sa réputation reposent notamment sur la stabilité, la qualité des services et son haut niveau d'expertise. Cet écosystème est aujourd'hui confronté à des transformations profondes : accélération des innovations technologiques, intégration croissante de l'intelligence artificielle (cf. p. 10), intensification des enjeux liés à la cybersécurité, évolution du cadre réglementaire (cf. p. 8) et concurrence internationale accrue. Face à cet environnement en constante évolution, la formation apporte des réponses afin de renforcer les compétences, stimuler l'innovation et préparer les collaboratrices et les collaborateurs aux défis de demain.

Le Baromètre bancaire 2025 de l'Association suisse des banquiers (ASB) pose un regard réjouissant sur l'évolution de l'emploi dans le secteur bancaire suisse. D'après les données de la BNS et les enquêtes auprès des établissements membres de l'ASB, l'emploi dans le secteur a progressé de 1,1% en 2024, pour atteindre 94'347 postes en équivalents plein-temps, marquant ainsi la cinquième année consécutive de croissance et confirmant le rôle stratégique du secteur pour l'économie nationale. À fin 2024, le taux de chômage dans la banque était de 3%, légèrement supérieur à la moyenne nationale, illustrant néanmoins une situation proche du plein emploi. Ces chiffres soulignent non seulement la solidité des banques, mais confirment aussi les difficultés rencontrées dans le recrutement des talents. Ce phénomène observé depuis quelques années ne faiblit pas puisque 40% des établissements interrogés soulignent que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste un défi concret pour le secteur.

Si les effectifs en Suisse sont restés quasiment stables entre fin 2024 et juin 2025, la tendance a été différente à l'étranger, avec une baisse de 3,3%. Cette diminution, qui s'inscrit dans la continuité de 2023 et 2024, résulte essentiellement de la reprise de Credit Suisse par UBS, entraînant la suppression de doublons structurels et le regroupement d'entités internationales.

Un sondage réalisé par le cabinet de recrutement Robert Walters en décembre 2025 dresse un tableau des compétences les plus demandées dans la finance. Cette enquête relève qu'un recrutement ciblé et des stratégies de gestion des talents tournées vers l'avenir deviennent essentiels dans un marché compétitif et en pleine transformation. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle (IA) se situe au centre de toutes les attentions.

Ce constat n'est pas surprenant dans la mesure où la finance fait partie des secteurs dans lesquels l'IA possède le plus grand potentiel de changement. En effet, cette industrie se caractérise par des processus axés sur les données, un élément sur lequel s'appuie le développement de l'IA. L'étude Raiffeisen sur les PME 2024 souligne qu'environ 80% des employé.e.s de bureau en Suisse pourraient être directement exposé.e.s à l'IA, une proportion inégalée dans les autres groupes professionnels. Pour le secteur bancaire, cette évolution indique que l'IA dépasse le simple statut d'outil d'innovation pour devenir un enjeu stratégique déterminant dans un environnement de marché en rapide mutation. Dans ces conditions, la transformation apparaît inéluctable. Les établissements qui engagent dès aujourd'hui des initiatives ciblées en matière d'IA ne se contentent pas de générer des gains d'efficacité à court terme, ils renforcent également leur résilience et leur capacité d'adaptation à long terme.



L'analyse et l'interprétation de données, la communication et la collaboration, la maîtrise de l'IA ainsi que l'adaptabilité et la résilience constituent les expertises les plus recherchées

Source : Robert Walters

Selon la FINMA, la moitié des établissements financiers helvétiques utilisent l'IA au quotidien. L'étude « Benchmarking numérique des acteurs suisses et liechtensteinois de la banque privée » réalisée par la Haute école de gestion de Genève (HEG) en collaboration avec l'observatoire e foresight permet d'obtenir une cartographie précise des usages par les acteurs du private banking. Il en ressort que les établissements les plus digitalisés s'orientent vers un modèle hybride, dans lequel plus de 80% des services mesurés sont accessibles via les canaux digitaux. Dans ce contexte, les banques universelles restent en tête en termes de couverture des fonctionnalités numériques. Toutefois, les gestionnaires de patrimoine de taille moyenne et grande devraient combler leur retard au cours des trois prochaines années. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'intelligence artificielle générative, la majorité des banques sont actives, au moins avec des projets pilotes, dans des cas d'utilisation générique, tels que la traduction ou les systèmes internes de gestion des connaissances. Les applications spécifiques, telles que le « market research », la documentation de réunion avec les client.e.s ou la génération



de propositions d'investissement, sont employées par les banques dans une fourchette allant de 15 à 40%.

Ces éléments montrent que l'IA n'a pas besoin d'être disruptive pour avoir un impact. Dans le secteur bancaire hautement réglementé, des applications ciblées contribuent à créer de la valeur ajoutée et à répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus sophistiquée.

La House of Skills est en ligne : une plateforme de formation continue moderne au format Netflix

Développée sur mandat de l'Association suisse des employés de banque, de la Société suisse des employés de commerce et de l'association Employeurs Banques, la House of Skills offre un accès simple et moderne à la formation continue, combinant parcours en ligne, webinaires, ateliers et séminaires en présentiel. Avec des contenus variés (capsules vidéo, snacks d'apprentissage ou témoignages pratiques), la plateforme accompagne les collaboratrices et les collaborateurs dans le développement de leurs compétences transversales et leur employabilité.

Master Classes FGPF x Swiss Finance Institute (SFI)

Depuis 2022, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) est partenaire des « SFI Master Classes » et des « SFI Knowledge Exchange Seminars » à Genève, organisés par le Swiss Finance Institute (SFI). Reconnues dans la recertification SAQ, les Master Classes du SFI s'adressent aux professionnel.le.s du secteur financier et se distinguent par leur approche collaborative, favorisant les échanges entre expert.e.s académiques et praticien.ne.s. En 2025, quatre Master Classes ont été proposées à Genève, dont une le 22 mai 2025 sur l'intelligence artificielle intitulée « Generative AI and the Finance Industry ».



Cyril Pasche, Director Knowledge Exchange and Education, SFI Swiss Finance Institute
SFI Prof. Markus Leippold, Professor of Financial Engineering, University of Zurich
Tobi Kaymak, Customer Engineer, Google Cloud
Edouard Cuendet, Directeur, Fondation Genève Place Financière
Alain Krapf, Head Knowledge Exchange and Education, Member of the Management Board, SFI Swiss Finance Institute

L'ISFB lance l'Observatoire des compétences

Face à la numérisation croissante, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) à Genève a lancé en novembre 2025 l'Observatoire des compétences bancaires et financières. Inscrit dans la stratégie employabilité du Département de l'Économie et de l'Emploi du canton de Genève, ce dispositif inédit en Suisse romande anticipe les mutations du secteur et accompagne l'évolution des compétences au sein de la place financière genevoise. Il poursuit quatre missions principales : anticiper les évolutions des métiers, éclairer les politiques RH, connecter les acteurs du secteur et valoriser ses travaux via des recommandations, des formations et des événements.

Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Christian Skaanild à la Présidence, Nicolas Krügel à la Vice-présidence, ainsi que celles de Jean-François Beausoleil, Hervé Broch et Edouard Cuendet en tant que membres actifs du Conseil.

L'IA, pilier stratégique de la formation continue

Selon l'enquête conjoncturelle 2025-2026, réalisée par la Fondation Genève Place Financière (FGPF) (cf. p. 5), l'intelligence artificielle (IA) s'impose comme une priorité majeure pour les établissements bancaires. Ceux-ci cherchent à identifier les compétences requises et à former efficacement leur personnel. A cet égard, le besoin de formations continues ciblées dans ce domaine se fait de plus en plus pressant.

De façon générale, l'offre actuellement disponible en Suisse en matière de formation continue est satisfaisante, selon une enquête menée par l'Association suisse des banquiers (ASB) en novembre 2025. Les réponses mettent en évidence une forte perméabilité des offres de formation, tant horizontalement (entre les filières) que verticalement (entre les niveaux de qualification). Les parcours choisis reflètent la diversité des motivations des collaboratrices et des collaborateurs du secteur bancaire. Outre les contenus des formations continues, le format évolue vers des approches plus innovantes. Celles-ci se distinguent par leur flexibilité. Concrètement, l'acquisition de compétences spécifiques s'appuie ainsi de plus en plus sur des modules courts et ciblés.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'IA, de nouveaux profils professionnels pourront voir le jour, tels que celui de « Digital Banking Specialist ». Dans ce domaine, l'offre se

structure à l'échelle nationale avec l'avènement du brevet fédéral « AI Business Specialist », soutenu par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) proposé pour la première fois par l'École de management et communication de Genève (ESM) ainsi que par le Centre romand de formation continue.

A Genève, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) propose un Certificat « Future of Finance » qui aborde des sujets tels que l'IA, le « big data », les neo banques, la « blockchain », le « cloud »: autant de termes barbares dont les collaboratrices et les collaborateurs bancaires doivent comprendre non seulement la signification, mais surtout l'usage au quotidien. Depuis janvier 2024, la Haute école de gestion de Genève (HEG) offre également un « CAS en Blockchain & Finance » afin de mieux saisir les aspects financiers de la technologie « blockchain » et de la finance décentralisée.

Par ailleurs, la recertification SAQ, tous profils confondus, donne lieu à un séminaire de 6 modules d'une demi-journée sous la thématique « Finance numérique » à l'ISFB. Parmi les 17'948 conseiller.ère.s bancaires certifié.e.s SAQ en 2025, 8'877 étaient titulaires d'un certificat CWMA (Certified Wealth Management Advisor), dont 320 nouvellement certifié.e.s durant l'année et 1'386 re-certifié.e.s. A Genève, l'ISFB a octroyé 61 certifications SAQ CWMA.

Formation universitaire : un impératif face aux mutations technologiques

L'étude internationale Universum 2025 identifie les attentes de plus de 8'000 étudiant.e.s des universités et des hautes écoles suisses vis-à-vis du marché du travail. Une large majorité d'entre eux.elles (87%) se montrent favorables à l'intégration de l'intelligence artificielle (IA). Deux tiers d'entre eux.elles ont d'ailleurs déjà acquis des compétences liées à l'IA. Ils.elles sont tout aussi nombreux.ses à plébisciter le travail à distance deux jours par semaine. De plus, l'institut de sondage a établi un classement des employeurs les plus appréciés par les futurs experts IT. Les résultats montrent que les étudiant.e.s privilégient les employeurs fiables, engagés et capables d'offrir des perspectives d'évolution. Ce faisant, le secteur bancaire bénéficie d'un intérêt marqué. Cet attrait repose aussi sur la diversité des parcours professionnels et l'accent croissant mis sur les enjeux liés à la transformation numérique.

Face à cette dynamique, l'Université de Genève anticipe et accompagne les bouleversements profonds auxquels est confrontée la Place financière depuis plusieurs années. Elle se positionne notamment comme un acteur académique engagé dans le développement et la réflexion autour de l'IA. Dans cette optique, elle combine recherche fondamentale, interdisciplinarité et applications concrètes, en particulier en économie. Elle favorise les collaborations avec d'autres institutions helvétiques telles que l'EPFL, afin de renforcer l'innovation et le transfert de connaissances. Elle développe également des offres de formation liées à l'IA, en réponse aux besoins croissants du marché du travail et à l'évolution des compétences. A cet égard, la Geneva School of Economics and Management (GSEM) a fait œuvre de pionnière avec son Master en « Business Analytics ». Ce programme tient compte de l'importance croissante des mégadonnées

(Big Data) dans l'économie, en utilisant les données pour conduire la prise de décision.

La faculté de droit n'est pas en reste avec son CAS en « Digital Finance Law ». Ce certificat fournit les clés indispensables pour appréhender les questions relatives à la régulation de la finance digitale, à la protection des données dans le domaine bancaire et financier, à l'évolution des contrats bancaires liée aux innovations technologiques, ainsi qu'à la propriété intellectuelle et au droit de la concurrence.

Soutien de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) à l'Université de Genève

A l'occasion de la cérémonie des diplômes du 27 novembre 2025, Edouard Cuendet, Directeur de la FGPF, a remis le prix de la meilleure moyenne de Master en gestion de patrimoine à Vinicius Marnigac, qui a réalisé l'excellente moyenne de 5,56.



■ Choisir un métier

La Fondation Genève Place Financière s'engage à informer, orienter et susciter l'intérêt pour les métiers et les formations du secteur bancaire. En collaboration avec les banques formatrices de la Place, elle promeut activement l'apprentissage bancaire auprès des élèves du canton de Genève à travers différents événements et actions de sensibilisation. Cette formation initiale en système dual, particulièrement plébiscitée tant par les établissements formateurs que par les apprenti.e.s, se distingue par la solide expérience professionnelle qu'elle offre dès le début du parcours. Elle constitue également un véritable tremplin vers l'avenir, ouvrant la voie à la poursuite d'études supérieures grâce à l'obtention d'une maturité professionnelle, ainsi qu'à un large éventail de professions dans la banque.

Formation de base : préparer les jeunes au monde du travail

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) publie semestriellement le « Baromètre des transitions », une analyse sur la situation des jeunes à l'issue de l'école obligatoire. Les résultats de l'enquête menée en août 2025 donnent une photographie des orientations de la tranche d'âge des 14-17 ans ainsi qu'une évaluation du marché des places d'apprentissage en Suisse.

À l'été 2025, un peu plus de 93'000 jeunes âgé.e.s de 14 à 17 ans ont achevé leur scolarité obligatoire. Parmi eux, 84% ont entamé une formation de degré secondaire II. Seuls 34% se sont tournés vers un cursus dans une école de maturité gymnasiale ou une école de culture générale. Ce choix reste particulièrement répandu en Suisse romande (55%) et en Suisse italienne (68%), contrairement à la Suisse alémanique (22%). Au niveau national, c'est la formation professionnelle initiale qui demeure la voie la plus prisée : avec 50% de jeunes (contre 45% l'année précédente), l'intérêt pour cette filière progresse. Dans le détail, 46% ont choisi la forme duale, combinant formation en entreprise et enseignement scolaire, tandis que 4% ont opté pour l'école à plein temps. Des différences de genre persistent dans les choix d'orientation, bien qu'elles tendent progressivement à s'atténuer depuis trois ans. En 2025, les garçons demeurent majoritaires parmi les jeunes débutant une formation professionnelle initiale (56% contre 44% de filles).

Globalement, le choix de la formation est de plus en plus difficile et résulte souvent de compromis. De bons revenus constituent le critère le plus important en 2025, devant la sécurité de l'emploi et les perspectives de carrière. Ce faisant, les priorités des jeunes reflètent davantage un besoin de pouvoir planifier leur avenir. Or, seuls 51% d'entre eux.elles restent confiant.e.s, ce pourcentage n'ayant jamais été aussi faible depuis cinq ans.

Pour celles et ceux qui ont commencé une formation professionnelle initiale, les préférences professionnelles restent marquées : les filles s'orientent davantage vers les domaines de la santé et du social alors que les garçons privilégient les filières techniques et artisanales. La formation d'employé.e de commerce constitue la seule filière qui attire les deux sexes à part égale. Parmi les dix professions les plus attractives, cette formation occupe à nouveau la première place.

Bien que la formation initiale soit la plus répandue à l'échelle nationale, cette situation ne se vérifie pas dans toutes les régions. Si, en Suisse, 4,5% des emplois sont occupés par des apprenti.e.s, ce taux n'est que de 1,7% à Genève. En d'autres termes, pour atteindre la moyenne nationale, Genève aurait besoin de huit mille cinq cents places d'apprentissage supplémentaires, s'ajoutant aux près des cinq mille existantes et devrait doubler son taux d'entreprises formatrices d'apprenti.e.s (9% à Genève contre 18% au niveau national), selon la Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG).

Selon les données chiffrées de la formation professionnelle publiées en mars 2025 par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève, le pourcentage de jeunes choisissant la filière de l'apprentissage à la sortie du Cycle d'orientation a progressé de 4,5% à 5,3% depuis la mise en place du dispositif GO Apprentissage en 2023. Initié pour promouvoir la formation duale et accompagner les élèves dans leur recherche d'apprentissage, ce programme a été déployé dans les 19 établissements scolaires du canton et est dorénavant pérennisé grâce à un financement cantonal. En 2025, la Fondation Genève Place Financière a été invitée à venir présenter l'apprentissage bancaire et les métiers de la banque auprès des élèves de 10^{ème} année. Par tranche de 20 minutes, à l'aide d'une présentation, de témoignages d'apprenti.e.s et d'un quiz, ce sont environ 500 élèves qui ont été sensibilisé.e.s au monde de la banque et de la finance.



50%

des jeunes suisses
choisissent
l'apprentissage

55%

des Suisses romands
optent pour la
formation générale

De la nécessité de mieux aligner les exigences des entreprises avec les compétences et la préparation des candidat.e.s

Selon le « Baromètre des transitions » publié en août 2025 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la motivation en faveur de la filière de l'apprentissage grandit d'année en année : parmi les 14% de jeunes qui n'avaient pas trouvé de place d'apprentissage au printemps 2025, plus des deux tiers ont indiqué poursuivre leurs recherches malgré tout. Dans ce contexte, le processus de candidature constitue une étape charnière qui est jugée positivement par 87% des postulants. Ce constat diverge de celui des entreprises. Celles-ci regrettent en particulier l'inadéquation entre les candidat.e.s potentiel.les et les exigences de la profession. Les mauvaises notes scolaires constituent la critique la plus souvent exprimée, suivies par les lacunes linguistiques et les dossiers incomplets. Ces éléments expliquent que des places d'apprentissage restent vacantes.

Cité des Métiers 2025

La Cité des Métiers, plus grand salon des métiers et formations de Suisse romande, s'est tenue à Genève Palexpo du 25 au 30 novembre 2025. Cette 8^{ème} édition a rassemblé un record de 112'000 visiteur.se.s, dont près de 30'000 écolier.ère.s de 10 à 15 ans venu.e.s découvrir plus de 400 métiers. Le public comprenait également des familles, des adultes en reconversion et des élèves du Grand Genève.

Le stand de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a présenté les métiers de la banque, avec la participation de 75 formateur.trice.s, apprenti.e.s et stagiaires issu.e.s de dix banques formatrices de la Place. Afin de répondre aux nombreuses interrogations relatives aux perspectives d'évolution et de formation dans les carrières bancaires, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) a mis en avant la formation continue. Dans le but d'éveiller l'intérêt des jeunes pour les nouvelles dimensions des métiers bancaires, notamment les fintechs et la finance durable, une campagne TikTok a été diffusée en novembre 2025, présentant quatre profils d'apprenti.e.s sous forme de « gamers ».

Sur place, le stand, conçu de manière ludique et didactique — avec la reconstitution d'une rue du quartier des banques, un concours et un « escape game » — a permis aux visiteur.se.s de se mettre dans la peau d'un.e gestionnaire de fortune et de découvrir les chiffres clés du secteur genevois.



Le secteur bancaire évolue rapidement, notamment grâce aux nouvelles technologies. L'apprentissage me permet de maîtriser des outils modernes et de mieux me préparer à relever les défis de demain

Charles, apprenti de 2^{ème} année



ÉVÈNEMENT

Zoom métiers 2025 consacré au secteur bancaire

Organisé annuellement par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), le Zoom métiers dédié aux métiers de la banque s'est tenu en présentiel le mercredi 10 décembre 2025 à la Haute école de gestion de Genève (HEG). Cette édition a rassemblé plus de 120 participant.e.s, souhaitant découvrir la diversité des métiers de la banque à travers une présentation de la place financière genevoise. Les participant.e.s ont également eu l'opportunité d'échanger avec des spécialistes de la formation et du recrutement ainsi qu'avec des apprenti.e.s issu.e.s d'une banque privée et d'une banque universelle, favorisant des discussions concrètes autour des parcours professionnels. Cette séance d'information a précédé le « Recrutement direct spécial Banques », organisé le 17 décembre 2025 dans les locaux de l'OFPC. À cette occasion, 157 candidat.e.s ont pu soumettre leur candidature et se présenter en personne pour une place d'apprentissage auprès des établissements bancaires de leur choix.

Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières
- Finance durable
- Fintech

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi et formation continue.

Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences pour les métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.trice Fichier client
- Compliance Officer
- Conseiller.ère Clientèle commerciale
- Employé.e de banque Back-office
- Gérant.e de fortune
- Portfolio Manager
- Relationship Manager en commodity trade finance
- Risk Manager
- Spécialiste crédits documentaires



Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Denis Pittet * (Président)	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Laurent Ramsey * (Vice-Président)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Nicolas Mirabaud	Associé-gérant, Mirabaud & Cie SA
Giorgio Pradelli *	CEO, EFG International AG et EFG Bank AG

Banques cantonales

Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise
Nicolas Krügel *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, UBS Switzerland AG
----------------------------	---

Banques Raiffeisen

Hervé Broch	Co-Président, Fédération genevoise des Banques Raiffeisen
-------------	---

Banques en mains étrangères

Marc-André Poirier *	Président de la Direction générale, CA Indosuez (Switzerland) SA
Daniel Torreilles	Président Directeur général, JP Morgan (Suisse) SA

Partenaires

Frédéric Berney	Président de l'Ordre genevois d'EXPERTSuisse
Anthony Cohen Dumani	Président de l'Association vaudoise des Banques
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA, Professeur ordinaire à l'Université de Genève
Christian Skaanild	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB), Associé-gérant, Bordier & Cie
Hippolyte de Weck * (depuis le 21.11.2025)	CEO, Associé-gérant, The Forum Finance Group SA

* Membres du Bureau

7

Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet Directeur
Dominique Bong Assistante

Communication

Chantal Bourquin Responsable, Membre de la direction

Promotion et formation

Nancy Détry Cheffe de projets
(jusqu'au 30 avril 2026)
Andreas Kessler Gestionnaire de projets
(depuis le 1^{er} mai 2026)

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2025, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission « Retail banking » de l'Association suisse des banquiers
- La commission formation « Bildungskommission » de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail « Public affairs » de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail « Meinungsumfrage » de l'Association suisse des banquiers
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS Asset Management
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève
- Les comptes 2025 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 4 mai 2026
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève

8

Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF)

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les établissements de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

La 9^{ème} Assemblée générale s'est tenue le 18 novembre 2025 et a été l'occasion de découvrir le nouveau siège de la Banque Lombard Odier & Cie SA. Christine Binswanger, architecte et associée senior au sein du bureau d'architecture Herzog & de Meuron, a présenté les coulisses de la conception et de la construction et a guidé les participant.e.s lors d'une visite de cet édifice emblématique.

Durant la partie statutaire, Denis Pittet, Président de l'ASFGPF, est revenu sur l'activité de l'association durant l'année écoulée. Les douze derniers mois ont été occupés par trois dossiers en particulier. Premièrement, la réglementation suite à l'affaire de Credit Suisse (cf. p. 8). Deuxièmement, les relations de la Suisse avec son partenaire commercial le plus important, à savoir l'Union européenne (UE). Dans ce contexte, le paquet d'Accords conclus avec l'UE, plus communément appelé les Bilatérales III, a été l'objet de toutes les attentions. (cf. p. 15). Enfin, troisièmement, une victoire a été remportée dans les urnes suite au refus massif par 78% des Suissesses et des Suisses de l'initiative « pour l'avenir » de la Jeunesse socialiste le 30 novembre 2025, dont l'objectif était d'imposer au taux confiscatoire de 50% les successions et donations dépassant les CHF 50 millions (cf. p. 14).

En 2025, l'Association a continué d'attirer non seulement de nouveaux établissements bancaires, mais également de nombreux gestionnaires de fortune. Ces derniers, ainsi que les autres intermédiaires financiers, représentent près de 8'600 emplois, soit 22,5% des effectifs du secteur financier genevois. Afin de renforcer les liens entre la Fondation Genève Place Financière (FGPF) et ce secteur clé, Hippolyte de Weck, CEO et associé-gérant de The Forum Finance Group SA, a été nommé le 21 novembre 2025 au Conseil et au Bureau de la FGPF. Hippolyte de Weck y représentera les gestionnaires de fortune et apportera sa connaissance pointue de la clientèle internationale, une composante essentielle du centre financier genevois fortement orienté vers l'étranger.

Composé de Denis Pittet (Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA), Pascal Besnard (Responsable de la clientèle privée région Genève, UBS Switzerland AG), Sacha Bodenehr (Responsable Business Management Genève, Banque Julius Bär & Cie SA), Salomon Sebban (Group CFO, Managing Director, Banque J. Safra Sarasin SA), et Edouard Cuendet (Directeur de la FGPF), le Comité de l'ASFGPF reflète les différents pôles de compétences qui font la force et la diversité de la Place financière.

56
membres



Edouard Cuendet, Directeur,
Fondation Genève Place Financière

Christine Binswanger, architecte,
Herzog & de Meuron

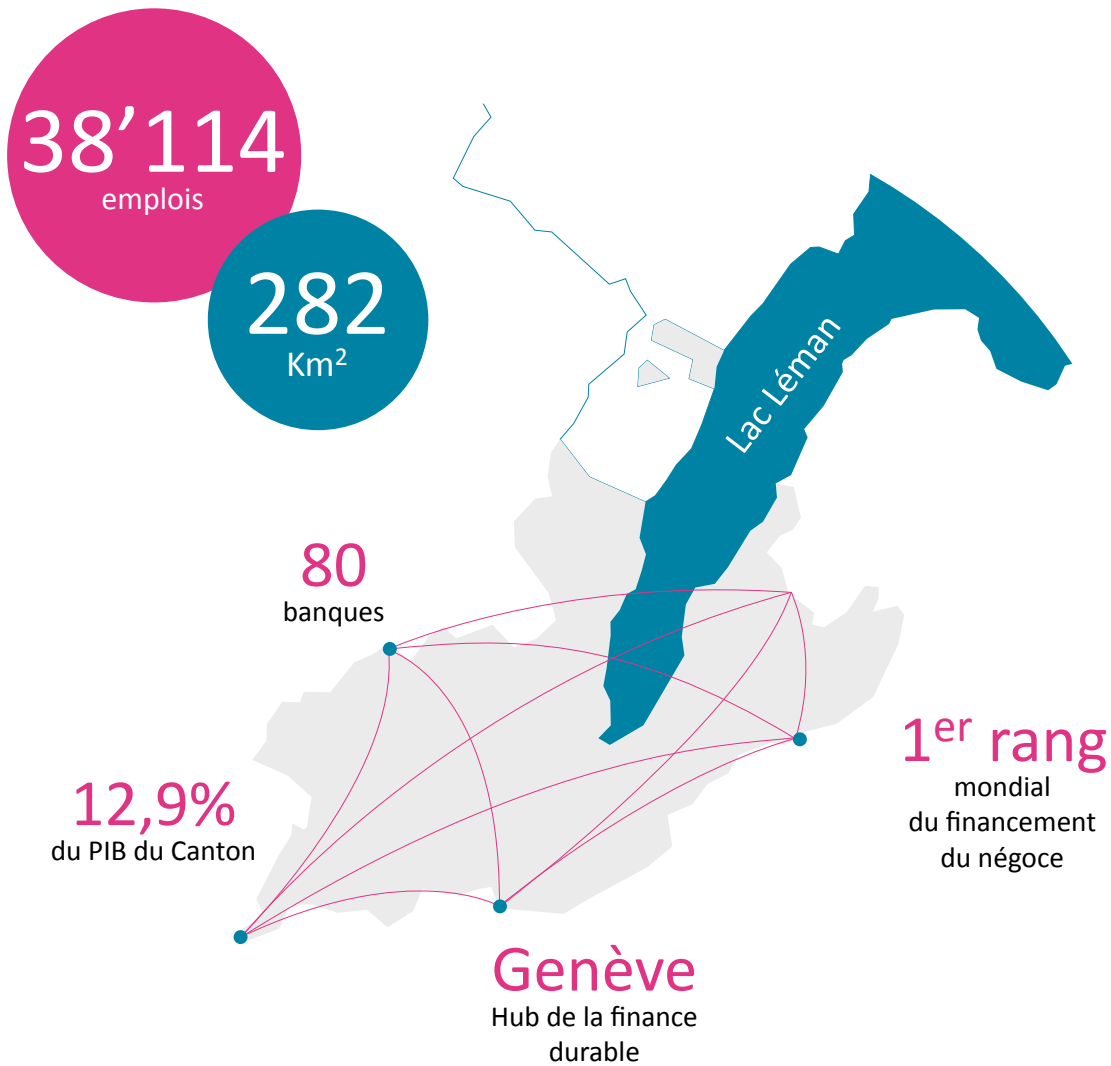
Denis Pittet, Président,
Fondation Genève Place Financière

9

La place financière genevoise en chiffres

Données au 30 septembre 2024 -
prochaine mise à jour en octobre 2026

■ La place financière genevoise



■ Les emplois de la place financière genevoise

17'639 emplois

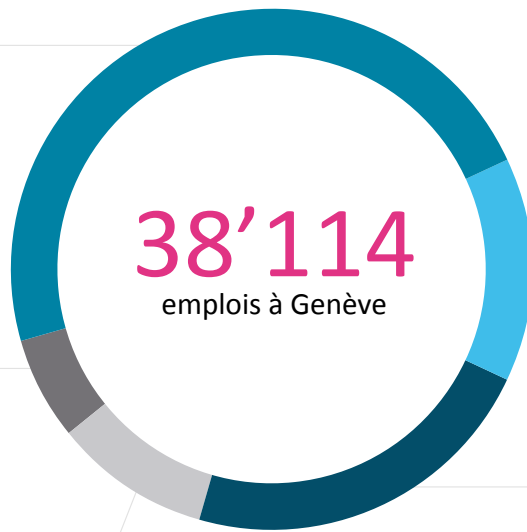
Banques
46,3%

2'698 emplois

Assurances
7,1%

3'788 emplois

Avocats, notaires
9,9%



5'401 emplois

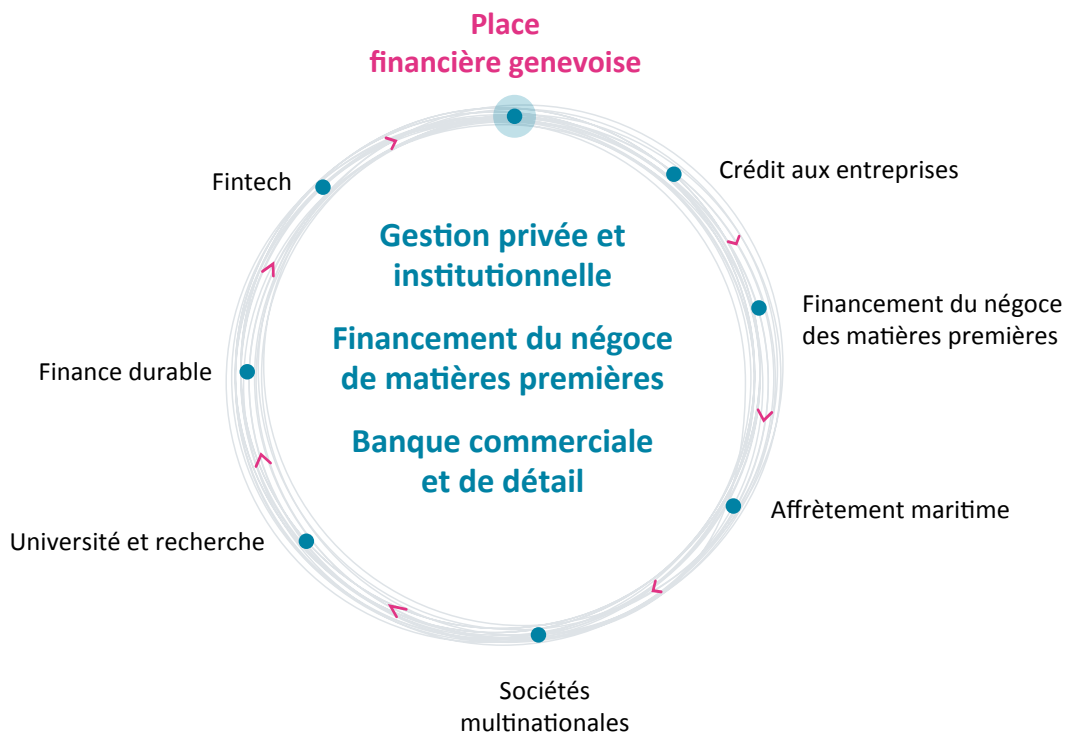
Fiduciaires & Comptables
14,2%

8'588 emplois

Gestionnaires de fortune et
autres intermédiaires financiers
22,5%

■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un « cluster » uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.



Impressum

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2025 est également disponible en français et en anglais sur www.geneve-finance.ch



Fondation Genève Place Financière

Rue du Général-Dufour 15
CH – 1211 Genève 3

T +41 (0)22 849 19 19



www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch

